



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



L. ANCHIERRI, 1963

■ Document du service de la restauration des terrains en montagne, 27 février 1963.

**De Fremezan : la combe de Bellard et les aiguilles d'Arves**

NUMÉRO 151

MARS 2010

2,60 EUROS

## Excellente fréquentation et bon enneigement

Les stations de ski françaises ont connu globalement, cet hiver, une bonne fréquentation mais un chiffre d'affaires en baisse malgré un très bon enneigement. C'est le constat, amer, dressé par les professionnels au terme des vacances de février. Selon Didier Arino, directeur de Protourisme, société d'étude et de conseil, ce n'est pas que les vacanciers renoncent à la glisse mais, avec la crise, ils skient moins cher et sont beaucoup plus attentifs aux prix (notamment en recherchant les promotions de dernière minute), ce qui n'était pas (ou moins) le cas il y a quelques années. Ce constat vaudrait également pour les dépenses « à côté du ski » (restaurants, loisirs, etc.).

Dans l'ensemble donc, les vacanciers se détourneraient de plus en plus des stations considérées comme globalement chères (si on inclut le coût de l'hébergement et des remontées mécaniques). Et de ce point de vue, l'hiver 2009-2010 aurait été marqué par une forte concurrence entre les stations, avec une baisse globale des prix et de nombreuses promotions.

Selon un porte-parole du Syndicat national des téléphériques de France (SNTF), il se pourrait également que l'engouement pour les stations moins chères (souvent des stations de moyenne montagne) ne soit que la conséquence de l'équilibrage des prestations, entre les stations de moyenne montagne et celles de haute montagne, qui s'est opéré ces dernières années grâce à l'équipement des pistes en canons à neige. De ce fait cette concurrence aurait davantage profité aux stations de moyenne montagne.

Cette « compétitivité tarifaire » ne paraît pas évidente pour un certain nombre de vacanciers qui viennent skier à Saint-Colomban. (Pour une famille avec 2 enfants, pour une semaine, il faut compter en forfaits 408 euros à Saint-Colomban et 659 euros sur les Sybelles.) Notamment, ils ne comprennent pas que des cartes de réduction ne soient pas acceptées aux caisses des Sybelles alors qu'elles le sont dans d'autres stations mauriennaises. Les comités des entreprises de Maurienne ne disent pas autre chose : on leur consent des tarifs préférentiels à Saint-François-Longchamp par exemple mais pas dans les Sybelles. On noterait aussi une baisse sensible de fréquentation des écoliers mauriennais.

Cependant, selon *La Tribune* (1) : « Un domaine skiable comme les Sybelles, dont la communication est axée sur la compétitivité tarifaire, annonce « avoir d'ores et déjà atteint le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'hiver passé », selon la responsable de la centrale de réservations. »

Et pourtant tout avait mal commencé, la neige ne tombant que début janvier sur la vallée des Villards, et la liaison avec les autres stations des Sybelles (la Toussuire, le Corbier, Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves) ne pouvant ouvrir que le 4 janvier. « Rageant pour les responsables de la petite station mauriennaise qui avaient dû composer, les jours précédents, avec un domaine skiable très amoindri pour une fréquentation maximale : quasiment 100 % la semaine du jour de l'An » rapporte *Le Dauphiné libéré* du 7 janvier (2). Qui ajoute : « Néanmoins, aucune réservation n'a été annulée du fait de la météo défavorable. En revanche, comme partout, la clientèle à la journée a quasiment disparu aux remontées mécaniques pendant les épisodes pluvieux. Pour les vacanciers venus de l'extérieur, la semaine aux sports d'hiver n'a pas été très rigolote. La Maison du tourisme de la vallée des Villards a bien tenté de mettre en place

des activités pour compenser la faiblesse de l'« offre ski », mais du ski joëring (3) sous des trombes d'eau, ça n'attire pas grand monde... Dans la vallée des Villards, la clientèle est très familiale, avec des enfants en bas âge. Les ressources culturelles de la Maurienne n'ont donc qu'une utilité limitée comme passe-temps. Alors, la Maison du tourisme a puisé dans son stock de jeux de société pour fournir des occupations aux familles. La crainte, c'est surtout le déficit d'image causé par ces vacances très humides : les vacanciers pourraient ne pas avoir envie de revenir à cette période. »

Heureusement le reste de la saison a été très satisfaisant, notamment en février, avec un très bon enneigement et beaucoup de monde, les gîtes et la résidence de La Perrière faisant le plein. (Ce qui explique sans doute que les responsables des Sybelles soient finalement satisfaits.) Il suffisait d'ailleurs pour s'en convaincre de constater que les aires de stationnement, au bas des pistes, étaient pleines et qu'on ait même déneigé celle située après le pont de Nantchenet, à gauche, au cas où...

Les pistes ont été correctement enneigées avec les canons à neige et correctement damées. Des nouvelles ont été ouvertes et utilisées, mais celle de Tarchan a été fermée une bonne partie de la saison, sans que l'on sache pourquoi, et la piste de l'Ormet n'est plus damée dans toute sa largeur, comme naguère, « ce qui facilitait les retours sans bouchon et sans danger ». Malgré des purges fréquentes de la combe des Icolors, la partie haute du domaine skiable a été plusieurs fois fermée (et parfois plusieurs jours de suite) au grand dam des titulaires de forfaits semaine « grand domaine ».

Les mêmes se sont plaints, aussi, du temps mis à rétablir la liaison (2 jours) après l'avalanche dans la combe de Bellard (dans la nuit du 25 au 26 février) et des délais d'attente trop longs aux remontées mécaniques et notamment au téléski de Cuinat. Cette remontée mécanique, qui date du début des années 2000, alors que la liaison n'existant pas, est devenue le point d'engorgement pour rejoindre les autres stations des Sybelles avec 30 à 45 minutes d'attente. Ce téléski ne tournerait actuellement qu'au tiers de sa capacité.

Reste le déneigement des voies d'accès à La Pierre (où la route est dans un état déplorable entre le pont de Nantchenet et le front de neige) et, plus généralement, des deux communes (route en mauvais état au Bessay). Les équipements spéciaux ont été nécessaires une bonne partie de la saison (mais beaucoup de voitures n'en étaient pas équipées d'où les problèmes...) puisque la commune de Saint-Colomban a décidé de ne pas faire effectuer de salage par les services de la DDE sur les portions plates de la route départementale (entre le Martinan et La Perrière) et des routes communales (traversée de Lachenal notamment) pour « réduire l'impact environnemental », se conformer aux prescriptions de l'association Moutain Riders et intégrer l'Eco guide stations. Dans les autres portions de route (notamment en pente) le salage n'a pas été effectué mais, là, par manque de sel (pénurie départementale). Quoi qu'il en soit, il était bien difficile de circuler, voire de rallier certains hameaux, comme les pompiers ont pu le constater, le 11 février, pour accéder à Valmaure.

(1) Hélène Dupuy, *La Tribune* (10 février 2010).

(2) Frédéric Thiers, *Le Dauphiné libéré* (7 janvier 2010).

(3) Ski joëring : discipline sportive alliant le ski et l'attelage équestre.

## ■ BRÈVES

► **JOURNÉE DE LA RAQUETTE.** Le 10 janvier, et pour la première fois, Saint-Colomban était l'un des 7 sites en Savoie qui accueillaient la journée nationale de la raquette. Cette journée, destinée au grand public, a été initiée en 2000 par l'Association des accompagnateurs en montagne. Depuis 2003, elle est placée principalement sous l'égide des accompagnateurs en montagne et des fédérations sportives de la montagne : Fédération française de la montagne et de l'escalade, Fédération française de la randonnée pédestre et Fédération française des clubs alpins de montagne. En 2009, Nordique France a rejoint le partenariat organisationnel. A Saint-Colomban, différents circuits étaient proposés. Le matin : « Les chamois de Montrond », « Le pied de Fremezan », et « Le hameau des Roches », et l'après-midi, vers 13 h 30, départ pour 3 randonnées en raquettes sur le thème « Les dessous du col du Glandon ». Le matin on pouvait également participer à un apprentissage de la raquette et à une approche de la nivologie et de la météorologie. Compte tenu de son succès, il se pourrait que l'an prochain cette manifestation se déroule sur deux journées.

► **UTN.** Le dossier présenté par Saint-François-Longchamp au comité de massif Alpes pour créer une unité touristique nouvelle (UTN) a été recalé (février-mars 2010). Il prévoyait un développement de la station avec la création de 3 500 lits. La raison principale de cet échec tiendrait au fait que la commune ne dispose pas de station d'épuration. Autre raison avancée : l'Etat souhaiterait que ce projet soit repensé en tenant compte de celui (en cours d'étude) de la station voisine de Valmorel dont le domaine est relié à celui de Saint-François-Longchamp. En somme : qu'il y ait davantage de coopération entre Rémy Loisirs, qui exploite le domaine skiable de Saint-François-Longchamp, et la Sofival qui gère celui de Valmorel (et Avoriaz, Val d'Isère, etc.).

► **SYBELLES.** Le comité de direction de l'office de tourisme de la vallée des Villards a décidé d'acquérir (réunion du 30 janvier), auprès de la société Planisphere, un panneau « stratifié autoporteur » (180 cm x 105 cm) présentant le plan des « pistes Sybelles » (1 400 euros).

► **PUBLICITÉ.** Dans son édition du 25 février, *Le Progrès* a publié, sur trois quarts de page, un article intitulé « Saint-Colomban l'authentique ». Situant le domaine, donnant les tarifs et les animations, l'article présente, avec une interview de Chantal Frasse-Sombet, un « zoom sur Saint-Colomban, la station du domaine des Sybelles à la nature encore intacte », station « qui surfe sur son patrimoine historique et la beauté de sa vallée d'altitude. »

► **FLEURISSEMENT.** Le marché aux fleurs aura lieu le 22 mai sur la place du Chef-Lieu de 9 h à 11 h 30.

## PETITES ANNONCES

- Réalisant actuellement un film documentaire sur les 15-août des années 70 (de 1971 à 1980), Xavier Mugnier recherche des images (formats 8, super 8, 16 mm ou, à défaut, des photographies) du 15-août 1971 et du 15-août 1973 en vue de leur numérisation pour les intégrer au montage de son film. Si vous possédez des images de fêtes du 15 août plus anciennes (1959, 1960 et 1961 par exemple), cela l'intéresse aussi. Adresser vos documents à Xavier Mugnier, 322 rue des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne (73300) ; tél. : 06-23-77-19-11 ; courriel : mugnierxavier@orange.fr

- L'office du tourisme souhaiterait recevoir en format numérisé haute définition des photographies, été ou hiver, de paysages mais aussi d'animations, de personnes en action comme randonnée pédestre, ski, luge, baignade, pêche, fondue ou plats traditionnels partagés entre amis, apéritif en terrasse, concours de pétanque, etc. Bref, toutes photographies qui deviendraient alors libres de droit et que l'office de tourisme pourrait utiliser pour la communication et la promotion de la vallée des Villards. Naturellement, et conformément à la loi, si des personnes sont parfaitement reconnaissables sur ces photographies, il faut qu'une autorisation de droit à l'image soit jointe aux clichés envoyés. Adresser vos documents à l'office du tourisme, Saint-Colomban-des-Villards (73130) ; tél. : 04-79-56-24-53 ; courriel : villards@wanadoo.fr

## ■ RECTIFICATIF

- Suite à la publication d'un article nécrologique consacré à Jacques Paret-Dodon (*Le Petit Villarin* numéro 150, décembre 2009), Mme Madeleine Vinit (La Chambre) souhaite apporter un rectificatif : « Jacques Paret-Dodon a bien été professeur de collège en 1961 mais, à cette époque, le collège se trouvait à La Chambre et non à Saint-Etienne-de-Cuines comme indiqué par erreur dans cet article. Ce n'est qu'à la rentrée de septembre 1966 que le collège a déménagé à Saint-Etienne-de-Cuines, d'abord dans un bâtiment des anciennes usines de pâtes Bozon-Verduraz puis, à partir de l'année 2000, dans un nouveau bâtiment (agrandi) de la rue des Ecoles. M. Paret-Dodon n'a donc jamais été enseignant à Cuines. » Mme Vinit, actuellement secrétaire au collège de Saint-Etienne-de-Cuines, ajoute : « Je peux vous donner ces renseignements car, en 1961, j'étais élève au collège. Nous étions 12 élèves, 6 filles et 6 garçons. » Elle conclut en précisant que cette rectification est également faite au nom de l'association Héritage et mémoire pour demain, dont la présidente est Mme Mireille Morin-Collomb.

## OFFICE DE TOURISME

**Un budget prévisionnel en hausse**

Suite à la demande de la médecine du travail, l'office de tourisme (OT) s'est doté d'un règlement intérieur afin d'être en conformité avec la législation (comité de direction du 12 décembre 2009). Ce règlement traite de l'organisation du travail (embauche, horaires et durée de travail, absences), de l'exécution du travail et du comportement au travail (discipline, « concurrence et discréption », etc.), de l'hygiène et de la sécurité, des sanctions et des droits de la défense.

Après la prise en compte des remarques de Chantal Berthier (suppression de la notion de « travail dangereux », dans l'article 7) et d'Albert Genin (ajout d'une précision à l'article 11 : l'employé pourra aussi s'il le souhaite « se faire assister par le délégué d'une organisation syndicale de son choix »), le comité de direction a adopté le règlement intérieur proposé.

Norbert Combet, président du comité de direction, a ensuite dressé le bilan du fonctionnement de l'OT depuis que, suite au non renouvellement de son contrat (24 octobre 2008), le directeur de l'époque, Christian Chassagne a quitté ses fonctions mi-décembre 2008. Le comité de direction avait alors mis en place une nouvelle organisation (22 novembre).

Pour Norbert Combet, et selon le compte rendu officiel du comité de direction (1), « au vu du travail effectué au cours de l'année écoulée, les salariés donnent entière satisfaction dans leurs différentes missions ». Cependant, « Norbert Combet convient, en adéquation avec Chantal Berthier, que, statutairement parlant, une régie touristique doit être dotée d'un directeur » ce qui représenterait un coût annuel de 30 000 euros. Pour sa part, « Chantal Berthier a estimé que le directeur a un rôle nécessaire d'interface entre l'organisme de tutelle qu'est la communauté de communes et les salariés de l'OT. » Marie-Christine Carrara est intervenue pour dire que cette requête était « malvenue car, fin 2008, la majorité des membres du comité de direction a validé le fait de ne plus pourvoir le poste de directeur. » A la fois pour des raisons financières : depuis quelques années le budget de la



■ De gauche à droite : Albert Genin, Norbert Combet, Christian Campillo, Guy Drevot et André Pommier.

Maison du tourisme avait été multiplié par deux, avoisinant les 300 000 euros, et pour des raisons de fond : le directeur n'avait pas le soutien des associations locales, et des bénévoles qui les animent, dans sa volonté de « professionnaliser » le tourisme aux Villards (2).

Un débat vif et « tumultueux » s'est alors engagé sur « la pertinence du poste de directeur, le respect des statuts, les limites budgétaires, le rôle du président. » Puis « Chantal Berthier a demandé à chacun de s'engager autant

qu'elle dans son action au sein de l'OT avant de donner oralement sa démission et de quitter, séance tenante, la réunion ». Après cet « échange », le comité de direction, à l'unanimité des présents, s'est prononcé contre l'embauche d'un directeur.

Le comité de direction a aussi décidé de ne plus être présent au salon de la randonnée pour des raisons financières, et de participer (65 euros) aux frais de formation de Yves Vionnet, accompagnateur en montagne, qui souhaite devenir guide du patrimoine sur le territoire des Villards (et, à la demande d'Albert Genin, si possible, à Sainte-Marie-de-Cuines). En contrepartie, M. Vionnet organiserait, l'été, tous les mardis matin, une visite commentée des hameaux. L'OT cotisera également (86 euros annuels) pour que cette activité soit publiée dans le guide *Patrimoine des pays de Savoie*. « Tous les élus sont invités à la première visite. »

Norbert Combet a demandé au personnel de passer commande de masques et de gants chirurgicaux afin de prévenir tout risque de contagion de grippe A H1N1 (800 euros).

Le marché de Noël qui devait avoir lieu le 13 décembre à Sainte-Marie-de-Cuines a, dans un premier temps, été reporté au 19 décembre (le 13 décembre avait lieu celui de La Chambre) pour être finalement annulé faute d'intervenants. Il est vrai que ce jour-là, 19 décembre, il y avait le marché de Noël de Saint-Jean-de-Maurienne... où l'OT était présent sur le stand des Sybelles.

En fin de réunion Marie-Christine Carrara a remis à Norbert Combet, qui en a donné lecture, une lettre de démission. Après une discussion sur les raisons de cette démission (liées aux conditions qui ont entouré sa nomination au comité de direction de l'OT en octobre 2008) et, à la demande du comité de direction, Marie-Christine Carrara a repris sa démission.

Après cette réunion, qui s'est terminée vers 11 heures, une partie du comité de direction s'est retrouvée à l'Intermarché de Saint-Etienne-de-Cuines pour partager un repas de fin

d'année où, comme il se doit, la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous. (Chacun des membres du comité de direction présent a pris en charge son repas et l'OT a offert le vin.) Etaient présents : Albert Genin et son épouse Marie-France Genin, Christian Campillo, Norbert Combet, Paul Long et sa compagne,

Bernadette Perrier, Marcelle et André Pommier, Claude Gautherin, Marie-Christine Carrara et son compagnon Guy Drevot (photo ci-contre).

Le 30 janvier le comité de direction a fixé le calendrier des animations de février, arrêté le programme du prochain Festivillards (*lire ci-contre*), et examiné le projet de budget 2010. Seuls Norbert Combet, Albert Genin, Philippe Girard, Paul Long, André et Marcelle Pommier étaient présents. Le quorum n'étant pas

## FESTIVILLARDS

**Adrien Frasse-Sombet au programme du prochain Festivillards**

Le 11<sup>e</sup> édition de Festivillards se déroulera sur 3 jours, les 29, 30 et 31 juillet avec en ouverture, le 29 juillet dans l'église de Saint-Alban, un concert du violoncelliste villarin Adrien Frasse-Sombet.

Suivront, le 30 juillet à Saint-Colomban, une soirée animée par un groupe de musique gospel (Gardon's Voices) et, le 31 juillet, à Sainte-Marie-de-Cuines, un concert des Tit'Nassels, groupe roannais de musique basée sur des chansons de variétés.

Pour cette programmation, les responsables de Festivillards disposeront d'un budget de 10 000 euros dont 65 % seront consacrés aux spectacles.

Si Adrien Frasse-Sombet porte un nom bien villarin, c'est que ses ancêtres ont vécu, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans notre vallée. Comme beaucoup, ils ont dû émigrer, la vallée étant trop petite pour nourrir tous ses enfants. L'Algérie a été leur terre d'accueil, jusqu'au retour en France, après l'indépendance de ce pays.

Adrien, né dans le midi de la France, n'a découvert sa vallée d'origine que récemment, grâce à la présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, Martine Ferroud, qui a pris contact avec lui après l'avoir entendu dans une émission de France Inter, *Le fou du roi*, animée par Stéphane Bern, et l'a invité à venir faire un concert. Et, bien que la publicité ait été faite seulement pendant quelques jours, l'église de Saint-Alban avait fait le plein, ce soir d'été 2007, pour écouter ce jeune violoncelliste plein de talent, de joie de jouer et de faire partager son plaisir avec le public.

L'office du tourisme l'a invité cette année à faire l'ouverture de Festivillards, le jeudi 29 juillet, à l'église de Saint-Alban, dont l'acoustique convient particulièrement bien. Ce concert s'inscrit dans le cadre d'une réflexion pour l'avenir : une collaboration avec l'école de musique du canton de La Chambre est envisagée tout au long de l'année prochaine, avec peut-être la participation de l'orchestre des pays de Savoie, et avec en point d'orgue un festival élargi au canton et d'un haut niveau artistique.

Pour la soirée de cette année, laissons le soin à Adrien Frasse-Sombet de présenter son concert : « L'idée de départ est très simple, je veux montrer que le violoncelle n'est pas seulement réservé aux professionnels et aux mélomanes... Au travers de cet instrument, qu'il soit en solo, en duo, en trio..., il y a une valeur essentielle, propre à toutes les époques : l'émotion. Je me propose par ce « One Man Show » du 29 juillet de vous en livrer les clefs, en présentant chaque musique au public par une très courte introduction conviviale avant de jouer l'œuvre. Mon but est de faire avec vous un voyage émotionnel allant du XV<sup>e</sup> siècle à la musique espagnole en passant par Bach, un génie pourtant si proche de nous... Il y aura aussi de l'humour pour vous détendre et pour montrer que, malgré le travail énorme, on ne se prend pas toujours trop au sérieux ! Rendez-vous donc le 29 juillet, toutes générations confondues ! »

Georges Quézel-Ambrunaz

**Un talent précoce**

Né en 1983 dans le Var, Adrien Frasse-Sombet révèle des dons précoce pour le violoncelle dès l'âge de quatre ans. Après une première formation à Toulon et à Marseille, il poursuit ses études au Conservatoire national de région de Paris où il obtient le 1<sup>er</sup> Prix à l'âge de quatorze ans, puis au Conservatoire national supérieur de musique de Paris où il décroche son diplôme de formation supérieure avec un Prix de violoncelle et de musique de chambre.

Depuis, Adrien Frasse-Sombet a travaillé avec de grands maîtres et remporté de nombreux concours. Il s'est fait connaître à l'étranger, notamment au Festival international de printemps en Corée, où il a été récompensé d'une médaille d'or. En 2005, le magazine *Classica-Répertoire* lui a décerné une Découverte Classica et un « CD découvertes » a été édité en partenariat avec France Musique. Il a également participé à de nombreux concerts, en soliste, au Festival Cziffra de la Chaise-Dieu, au Canada (festival de Banff), à Radio France (salle Messiaen), etc. En musique de chambre, il est invité dans de nombreux festivals tels que les Rencontres internationales Frédéric-Chopin ou le Festival Cziffra de la Chaise-Dieu, et, récemment, il a travaillé avec Marie-Christine Barrault dans des spectacles sur la vie de Chopin. En 2004 il s'est rendu en Chine, dans le cadre des rencontres « France - Chine », invité par M. Pierre Cardin, membre de l'Institut de France. Il a participé à plusieurs émissions et en 2005, France 3 Régions a filmé les cours publics qu'il a donnés au Conservatoire de Saint-Etienne lors de son concert à l'Esplanade. Eve Ruggieri l'a également invité sur France 2, à l'émission « Musiques au Coeur ».

Malgré son jeune âge, Adrien Frasse-Sombet a déjà été remarqué par des personnalités du monde musical comme Frédéric Lodéon, Livia Rev, Kun Woo Paik, et Yves Henry avec qui il donne de nombreux concerts autour de la musique romantique.

Il joue un violoncelle de Matteo Goffriller de 1710, grâce à l'aide de la Fondation pour l'art et la recherche et le festival de Crans-Montana en Suisse.

atteint, ceux-ci ont quand même décidé d'aborder l'ordre du jour en présence de Solenn Clavel et Chantal Frasse-Sombet qui avaient été invitées.

Le projet de budget présenté par la présidence de l'office de tourisme est en hausse de 18,5 % par rapport à 2009 (à 270 000 euros, avec une subvention prévue de la communauté de communes de 180 000 euros). Et si, dans l'ensemble, les membres du comité de direction ont estimé que les dépenses étaient justifiées, Albert Genin a néanmoins précisé qu'il n'était pas possible

de prévoir une augmentation de 20 % chaque année. Le budget de l'office de tourisme devait être adopté le 26 mars.

Un appel à candidature sera bientôt lancé pour un poste de suppléant (collège extérieur) au comité de direction dont Albert Genin pense qu'il serait intéressant d'en compléter les rangs avec des élus.

(1) Tous les extraits utilisés dans cet article, reproduits en italique, sont tirés du compte rendu officiel de cette réunion.

(2) *Le Petit Villarin*, numéro 146 (décembre 2008).

## La Toussuire remporte le challenge

Le grand prix de ski des Villards s'est déroulé par un temps magnifique et froid, le dimanche 7 février dernier en présence de quelque 120 skieurs venus des clubs de Maurienne mais aussi de Chambéry, Albertville, des Sept-Laux, et d'Annecy. Cette épreuve (un slalom géant) comprenait deux manches de 29 portes tracées par Christian Martin-Fardon et Bertrand Girard sur la piste de l'Ormet, entre la vigie du téléski de l'Ormet (1 450 mètres) jusqu'au pied de la station à 1 200 mètres.

Au total des deux manches, le meilleur temps a été réalisé par le coureur de la Toussuire, Nicolas Deléglise (1 min 35 s 86, qui a également réalisé les meilleurs temps de chaque manche), suivi de Grégory Didier (Saint-François, 1 min 37 s 18) et Elie Robert (Albiez, 1 min 37 s 38). 68 coureurs ont été classés, 9 on abandonnés, 1 a été disqualifié et 12 n'ont pas pris le départ.

Du côté du club des sports des Villards, Gaétan Latard (1 min 45 s 37, 6<sup>e</sup> cadet), Valentin Sornet (1 min 52 s 26, 8<sup>e</sup> minime) et Sylvain Deschamps (2 min 10 s 25, 10<sup>e</sup> minime) se sont respectivement classés 35<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> du classement général. Valentin Girard a abandonné et Bryan Josserand n'a pas pris le départ.

Les activités du club ont repris au début du mois de décembre. L'entraîneur Vanessa Vidal, accompagnée bénévolement par des parents, a assuré l'encadrement des premières sorties de skis à Val-Thorens. Chacun a eu plaisir de retrouver ses camarades de club après la coupure estivale et de reprendre une pratique soutenue dans une ambiance conviviale.

Durant les vacances de Noël et de février, le club a reconduit des stages à Saint-Colomban dans le but d'améliorer la technique individuelle de chacun. Une vingtaine d'enfants participent aux entraînements le week-end et lors des stages, repartis en 3 groupes : le 1<sup>er</sup> groupe correspond aux années de naissances 1992 à 1998, le 2<sup>er</sup> à celles de 1999 à 2002, et le 3<sup>er</sup> (pré-club) à celles de 2003 à 2005.

Les résultats de nos plus jeunes sont également très prometteurs dans leurs premières courses officielles. A la Toussuire par exemple, un licencié du club est entré dans les 30 premiers ce qui lui a permis, lors de la seconde manche, de prendre un départ « inversé ». Une très bonne performance. Le 10 et le 11 avril prochain le club participera à la 24<sup>e</sup> édition de la Mille-Pattes à Montgenèvre, course réservée aux 5 à 9 ans. Cette sortie terminera la saison, sauf pour les plus grands qui participeront au grand prix de Bonneval le dimanche 25 avril.



■ Une partie du groupe sur l'Ormet (catégories pré-club, microbe, poussin et benjamin), avec, de gauche à droite, assis : Alissa Favre-Novel, Marion Kisielewicz, Lili Fanny Bozon et Noémie Favre-Novel, et, de gauche à droite, debout : Marie-Camille Rebel, Appoline Kisielewicz, Ambre Lou Jalbeau, Gabin Girard, Anne Favre-Novel, Véronique Riaillé, Vanessa Vidal (entraîneur), Lory Riaillé, Corentin Ledain, Corentin Girard, Quentin Pallas, Sylvain Deschamp. Absents ce jour-là : Jérémie Chapon-Diernaz et Axelle Amselem.

## Les jeunes s'y mettent

Dimanche 21 février l'office de tourisme de la vallée des Villards a proposé une belle épreuve, pour la 11<sup>e</sup> édition de la Sybelles-villarinche, à quelque 156 coureurs venus de toutes les Alpes et des Vosges. Cette course de ski alpinisme est co-organisée avec le CAF Maurienne dont les membres font partie des bénévoles qui, la veille, tracent le parcours.

Cette année c'était un parcours de replis car, si le soleil brillait, les conditions météorologiques des derniers jours avaient conduit les organisateurs à revoir le parcours. Tracé côté Belledonne, versant qui bénéficiait d'une bonne couche de poudreuse mais présentait un enneigement délicat nécessitant de purger plusieurs pentes, ce parcours perdait en technicité mais pas en dénivelé.

Au programme : une montée d'un peu plus de 1 300 mètres (jusqu'au col des Balmettes) et une traversée en peaux jusqu'au col de Montfossé, puis une descente de 500 mètres suivie d'un aller et retour de 380 mètres jusqu'au col du Merlet. Enfin une petite remontée de 580 mètres (au col du Villonet) avant de finir par un petit portage de 50 mètres, ramevant au col des Balmettes, et par la descente finale jusqu'à l'arrivée à la station.

Sur le parcours A (réservé aux concurrents en équipe) c'est l'équipe Grégory Vittoz / Romain Bouthier (du CAF Léman)

qui, menant la course de bout en bout, est arrivée en tête (2 h 36 min) devant Lionel et Alexis Bonnel (du CAF Maurienne) à 3 min et Valéry Chaix / Ludovic Pommeret (CAF Maurienne) à 4 min (56 équipes classées sur 59 au départ). Une seule équipe féminine était au départ Caroline Goffin / Maud Gignoux qui termine en 4 h 17 min. Sur le parcours B (individuel), les jeunes, qui sont de plus en plus nombreux sur les courses, ont mené la vie dure aux seniors. Deux juniors Cyril Gardet (Arêches-Beaufort) et Baptiste Locatelli (CAF Vanoise et Tarentaise) terminent, respectivement, 1<sup>er</sup> et 3<sup>er</sup> en 1 h 30 min et 1 h 31 min, et Stéphane Roguet, (Saint-Jeoire) premier senior, 2<sup>er</sup>. Chez les dames, Alexandra Rudatis du CAF hautes Vosges s'impose en 2 h 05 min (34 coureurs classés sur 36 au départ).

La remise des prix a eu lieu à la salle des fêtes en présence de Norbert Combet, président de la communauté de communes, Jacqueline Duperloup, conseillère municipale de Saint-Alban, Evelyne Rostaing-Troux, conseillère municipale de Saint-Colomban, et des responsables de cette course (CAF Maurienne).

[Source : site Internet de la Fédération française des clubs alpins et de montagne.]

## CCAS

### Au club des rencontres

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Colomban a repris ses activités hivernales avec un noyau de fidèles qui se réunissent le lundi et le jeudi, de 14 à 18 heures, dans une salle située sous les bureaux administratifs de l'office de tourisme. En moyenne une vingtaine de personnes se rencontrent là pour des parties de cartes (la coinche plutôt que la belote) ou de scrabble, ou bien pour monter des puzzles. Un temps à la mode, le tricotage est un peu délaissé.

Respectant la tradition, début janvier, les participants ont partagé une galette des rois, avec apéritif. Les responsables du CCAS et tous les participants remercient le boulanger villarin qui a fait au CCAS (et c'est une première !) don de un euro pour chacune de ses galettes des rois vendue. Soit 60 euros pour les activités du CCAS ! Il faut également remercier Jacqueline Communal pour ses dons : un superbe puzzle et un écran blanc pour visionner des films ou des diaporamas, des séances qui pourraient devenir régulières.

A l'occasion du dernier repas des Anciens, en novembre dernier, un questionnaire avait été remis aux participants pour qu'ils expriment leurs attentes concernant les activités proposées par le CCAS. L'analyse des réponses a conduit les responsables à programmer, ce printemps ou cet été, un voyage et un repas, sans attendre le traditionnel repas

des Anciens organisé à l'automne avec les voisins de Saint-Alban (ce dont tout le monde se félicite). Des thés dansants pourraient aussi être organisés avec d'autres communes du canton, une fois par mois par exemple.

On le voit, le CCAS de Saint-Colomban ne manque pas d'idées et ses responsables souhaitent que les Villarins n'hésitent pas à pousser la porte de la salle de rencontre ; ils s'apercevront alors que ce sont d'excellents moments qui sont proposés, dans une bonne ambiance, comme autant d'occasions de se retrouver sans attendre le repas des Anciens. Certes avec le retour de la bonne saison les activités de plein air vont de nouveau « fleurir », mais, par un après-midi de pluie, pourquoi ne pas venir retrouver des Villarins qu'on n'a que peu d'occasions de rencontrer autrement ? Il faut aussi rappeler que la bibliothèque est située dans la Maison du tourisme et qu'elle propose des ouvrages susceptibles d'intéresser tout le monde.

Enfin, le CCAS tient à préciser que ces activités bihebdomadaires, gratuites et organisées par des bénévoles, ne sont pas réservées aux « Colognons » (habitants de Saint-Colomban), mais que les « Ban'nes » (habitants de Saint-Alban) et les « Galagnes » (habitants du Premier-Villard) y sont les bienvenus.

Christophe Mayoux

## ■ BRÈVE

► PÊCHE. L'ouverture de la saison a eu lieu le 13 mars aux Villards. Les cartes sont en vente à la Maison du tourisme aux tarifs suivants : carte annuelle : 68 euros ; carte départementale journalière : 8 euros avec un autre permis de pêche, et 11 euros sans autre permis de pêche ; carte départementale annuelle (uniquement sur présentation du permis de pêche d'une société de la Savoie) : 23 euros ; carte départementale pour les mineurs : 15 euros (moins de 18 ans) et 5 euros (moins de 12 ans) ; carte départementale « vacances » (valable 15 jours consécutifs) : 30 euros. La plupart des cartes annuelles (dont un grand nombre pour les jeunes) se vendent en début de saison. En période estivale, avec l'arrivée des touristes, ce sont les cartes à la semaine et à la journée qui sont alors naturellement les plus vendues.

L'ÉMIGRATION HIVERNALE VILLARINCHE était une nécessité, comme dans beaucoup de montagnes sans industrie. Elle répondait à trois objectifs : soulager les provisions d'hiver, en excluant un certain nombre de bouches ; lutter contre l'inaction, imposée par la longueur de la mauvaise saison ; enfin, aller gagner un peu d'argent pour compléter les maigre ressources locales. Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est entre 20 % et 33 % au moins des hommes et des garçons qui partent pour les 6 mois d'hiver. Les Villarins ont pratiqué essentiellement trois grandes occupations hivernales : le peignage du chanvre, le ramonage, le colportage. Mais pas seulement comme en témoigne une étude sur la diaspora villarinche à Lyon. A côté de cet exode massif (essentiellement dans les provinces méridionales de France), exode dont la durée variait suivant les individus (mais la plupart partaient à la fin septembre et les premiers retours se faisaient avant Pâques), quelques documents attestent d'un exode définitif répondant à des motivations liées à l'appât du gain ou pour échapper à des contraintes administratives militaires ou de justice. Dans ce cas, la destination était lointaine (Algérie, Argentine, etc.) et souvent sans retour. S'il est difficile d'en évaluer l'importance, cette émigration, qui n'est pas négligeable, reste probablement sans commune mesure avec l'émigration saisonnière. En voici quelques exemples.

## ÉMIGRATION

### Nos courageux aïeux...

Cet hiver, pour essayer de compléter mes recherches généalogiques, je suis partie sur les traces de nos ancêtres villarins qui ont quitté nos belles montagnes pour tenter de gagner leur vie d'une autre façon, il y a plus de 100 ans.

A la différence de mon aïeul Joseph Martin-Garin qui, colporteur, partait sur les routes durant la mauvaise saison (*Le Petit Villarin* numéro 150, décembre 2009), ces Villarins avaient, eux, décidé de tout abandonner pour recommencer ailleurs une nouvelle vie qu'ils espéraient meilleure.

Alors que la Savoie vient d'être rattachée à la France, en 1860, certains ont choisi d'*« émigrer »* (comme on peut le lire dans *Le registre de l'état des âmes*) et de partir s'installer dans le Nord. Mais la majorité s'en est allée vers le soleil, posant ses maigres bagages dans la Drôme, l'Hérault, la Loire, le lyonnais (*lire page 6*) ou encore le Vaucluse...

Certains ont décidé de tenter leur chance seuls, partant avec pour seul bagage leur espoir d'une vie moins rude. C'est le cas de Pierre Frasson-Peigut qui quitte Saint-Alban alors qu'il vient à peine d'atteindre sa majorité qui, à l'époque, était à 21 ans, et s'installe à Béziers. Comme la plupart des célibataires, il a eu le bonheur de rencontrer une femme, Clotilde Gontier, qui deviendra quelques mois plus tard, en 1865, son épouse. De cette union naissent quatre garçons déclarés dans les registres d'état civil sous le nom de Frasson. En perdant la seconde partie de leur nom de famille, ils perdaient par la même occasion une partie de leurs racines.

Certains, malheureusement, n'ont pas eu le temps, ou la chance, de trouver une épouse et de fonder un foyer. Comme Jean-Baptiste Paret-Pessonnet qui part s'installer à Lyon en tant que menuisier mais qui finira sa vie seul à l'âge de 60 ans *« sans demeure »*.

D'autres, plus chanceux, ont croisé le chemin d'une Villarinche elle aussi *« déracinée »* et, ensemble, ils fondèrent un foyer. C'est le cas de Dominique Bozon-Maréchal, originaire des Roches, domicilié à Béziers, qui rencontra Marie Joséphine Paret, fille de Colomban Paret-Métat, originaire de Saint-Colomban. Juste après son mariage avec Marie Tardy, en 1874, Colomban, alors âgé de 29 ans, avait quitté les Villards pour travailler à Béziers, au chemin de fer, comme employé. De cette union naquit à Béziers, un jour de juin 1876, Marie Joséphine. Lorsqu'elle croise le regard de Dominique, elle est culottière (1) alors que lui est employé de commerce. Quelques années plus tard, en 1897, ils deviendront tous les deux laitiers, rue des Chaudronniers, à Béziers.

D'autres ont choisi de partir avec leurs épouses laissant derrière eux leurs familles et leurs terres. Ainsi Jean-Baptiste Quézel-Marche, cultivateur, originaire de Saint-Alban, après avoir épousé Catherine Quézel-Yoyon en 1868, part à Béziers et devient agent de police.

D'autres encore ont emmené dans cette aventure leurs enfants. François Quézel-Yoyon, par exemple, part à l'âge de 35 ans vers 1863 à Béziers avec son épouse Marie Angélique Pepey (34 ans) et ses quatre

enfants Jacques Emmanuel (8 ans), Alexandre (6 ans), Marie Séraphine (4 ans) et Marguerite (1 an). Ils s'installent rue des Chaudrons, au numéro 9. Et c'est dans cette maison qu'ils donneront naissance à une troisième fille Marie Séraphine qui malheureusement y décèdera 8 mois plus tard. Ses parents lui ont donné, en souvenir de sa sœur, elle-même décédée à Béziers 2 ans plus tôt, à l'âge de 5 ans, le même prénom.

En étudiant les différents registres d'état civil, je me suis aperçue que la mortalité infantile était presque aussi importante dans les grandes villes qu'aux Villards. J'en déduis donc que les conditions de vie et l'accès aux soins n'étaient sans doute pas plus faciles pour nos expatriés que pour les villarins restés au « pays ».

Certains ont rejoint un membre de leur famille. D'autres sont partis à l'aventure vendre leurs services. Mais, au départ, ils étaient tous soit cultivateur, soit laboureur. A la ville, ils ont tous dû apprendre un autre métier. Les activités sont plus nombreuses et plus variées qu'en montagne, cependant beaucoup d'*« émigrés »* villarins se cantoneront, contraints et forcés, à des métiers « ingrats » et pénibles. En effet, beaucoup deviendront homme de peine, portefaix (2), journalier ou simple domestique. D'autres auront un peu plus de chance et seront négociant, commissionnaire ou employé de commerce. D'autres encore se lanceront dans le commerce de vin. Certains seront laitiers à Nice ou à Béziers, garçon d'hôtel à Nîmes ou vendeur de chambre à Valence.

On retrouve aussi quelques Villarins travaillant pour les chemins de fer à Marseille, à Lyon mais aussi à Béziers ou à Montpellier sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée (3) comme préposés ou employés dans les ateliers. Et, plus surprenant encore, un Villarin, Michel Quézel-Guerraz fut coquetier au chemin de fer et Jacques Frasse fut lui leveur.

D'autres enfin seront limonadier, charbonnier, tonnelier, aubergiste, menuisier, démolisseur, cocher, voiturier ou charretier à Montpellier. Ou plus étonnant encore, un de nos ancêtres, Laurent Quézel-Guerraz, fut décrotteur (4).

Quant à leurs épouses, avant de partir, elles étaient toutes cultivatrices, ménagères ou sans profession. Certaines durent apprendre un métier pour aider leurs époux à nourrir leur progéniture. Certes, c'était assez rare. Mais celles qui ont eu la « chance » de travailler deviendront journalière, ouvrière à Cavaillon, domestique, couturière, repasseuse ou cuisinière à Nîmes. J'ai même retrouvé la trace de Marthe Cartier qui fut logeuse à Rive-de-Gier dans la Loire. Mais cela ne veut pas dire que les autres, qui sont sans profession, n'effectuent pas quelques menus travaux afin d'amener trois sous pour aider leurs maris à faire bouillir la marmite.

La vie en ville n'était apparemment pas plus facile que dans nos montagnes. Les décès d'enfants en bas âge étaient malheureusement aussi courants et la longévité n'y était pas plus élevée.

Certaines familles sont rentrées au pays. N'avaient-elles pas trouvé l'Eldorado ? Les

### Les tribulations d'une famille villarinche en Algérie

Nous sommes en 1881. Tandis que de nombreux Villarins ont décidé d'*« émigrer »* en France métropolitaine, Ambroise Rostaing-Troux, cultivateur à Saint-Colomban, choisit lui de traverser la Méditerranée. Alors âgé de 33 ans, il opte pour une autre terre, française depuis plus de 50 ans : l'Algérie. Il emmène dans cette aventure, sa jeune épouse de 22 ans, Agathe Girard, qu'il vient tout juste d'épouser le 12 juillet 1880. A peine débarqué, il s'installe dans le nord du pays, à Sétif.

Mais pourquoi l'Algérie ? Durant les quatre premières années de présence française en Algérie (1830-1834), le pays vit arriver un grand nombre de colons qui furent répartis en trois classes : ceux qui avaient assez de ressources pour construire leurs maisons, à qui on donna 10 hectares ; les anciens militaires, qui reçurent 6 hectares ; les colons sans ressources à qui on attribua 4 hectares.

Cependant les candidats à l'exode furent si nombreux que les autorités militaires ne purent fournir des terres à tous les postulants. Le commandant militaire de l'époque, le général Savary, pris alors des mesures drastiques, obligeant les nouveaux venus à se débrouiller seuls et à subvenir à leur existence pendant 1 an.

Personnellement, je ne pense pas qu'Ambroise se soit installé dans ce pays comme colon agricole. Pour en être sûr, il faudrait retrouver son dossier d'émigration et voir s'il contient une demande de concession de terre. Ce qui est certain, c'est que, quelques mois après son installation, sa femme met au monde un petit garçon prénommé Jean-Baptiste. Et que sur l'acte de naissance de ce dernier, qui date d'avril 1882, Ambroise est déclaré tâcheron (\*). Deux ans plus tard, sa condition sociale s'est améliorée puisque sur l'acte de naissance de son deuxième enfant, qui porte le même prénom que sa femme, Agathe, il est indiqué qu'Ambroise est un petit entrepreneur.

Cependant, comme de nombreuses familles villarinches, il eut le malheur de perdre son fils alors âgé d'à peine 18 mois. En 1886, la famille s'agrandit de nouveau. Malheureusement, Ambroise n'eut pas le temps de voir grandir sa seconde fille, Emilie. En effet elle vit le jour en février et lui décède le 19 juin à l'âge de 37 ans pour des raisons inconnues. Il n'aura vraiment pas vécu long-

temps loin de ses montagnes. Il laisse seule sa femme alors âgée de 28 ans et ses deux filles, Agathe 2 ans et Emilie 4 mois, dans ce nouveau pays qu'elle a eu à peine le temps de découvrir. Aimait-elle cette nouvelle terre, ces nouveaux paysages ? Ou n'a-t-elle pas eu assez d'économie pour rentrer au pays retrouver les siens ? L'histoire ne le dit pas... La seule chose qui soit sûre, c'est qu'elle reste à Sétif avec ses filles et se remarie en 1888 avec un émigré italien entrepreneur de travaux. Malheureusement, le bonheur, une nouvelle fois, ne sera que de courte durée puisque son second mari décède à son tour, quatre ans plus tard, en 1892. En 1898, elle se marie une troisième fois, avec un émigré ardéchois employé à la compagnie de chemin de fer de l'est algérien.

Ses filles épouseront aussi des français venu travailler sur le sol algérien. L'aînée, Agathe, convolera en justes noces avec un visiteur de la compagnie des chemins de fer de l'est algérien originaire de Dordogne. Et sera inhumée dans le seul pays qu'elle ait connu, l'Algérie, à 54 km à l'est d'Alger, à Ménerville. Sa sœur Emilie, quant à elle, se mariera à Fort de l'Eau, ville située à 17 km d'Alger, en 1919, à l'âge de 33 ans, mais finira ses jours en métropole. En effet, elle décède en 1952 à Paris. Ambroise n'ayant pas eu d'autre garçon, le patronyme Rostaing-Troux disparaît de l'Algérie. De toute manière, ce nom avait été tronqué à la naissance de ses enfants et réduit au seul « Rostaing ».

Le départ de Savoie d'Ambroise est-il le résultat d'une dispute avec une partie de sa famille ? A-t-il eu des soucis avec la justice ? Dans ce cas, a-t-il voulu effacer de sa lignée toute trace du nom « Troux » ? Aucun document ne permet de le dire. Cependant, comme les noms composés n'étaient pas nombreux dans les autres régions de France, Ambroise a peut-être choisi de raccourcir son patronyme pour mieux s'intégrer. A moins que ce ne soit, comme parfois, une initiative de l'officier d'état civil local... Nul ne sait, même pas ses descendants dont j'ai retrouvé la trace !

**Stéphanie Chaboud-Crousaz**

(\*) Tâcheron : ouvrier qui travaille à la tâche. Sans contrat de travail pérenne, le tâcheron était donc souvent payé à la journée.

villarinche est longue et semée d'embûches mais nous ne perdons pas espoir un jour de pouvoir répondre à cette question...

**Stéphanie Chaboud-Crousaz**

(1) Culottière : couturière spécialisée dans la confection des pantalons.

(2) Portefaix : porteur de fardeaux.

(3) La compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) était une compagnie privée française. Les études pour sa création commencent en 1840 et la ligne sera inaugurée en 1855.

(4) Décrotteur : personne chargée de décrotter les bottes et de cirer les souliers.

## La diaspora villarinche à Lyon

Il n'y pas de statistiques précises et fiables sur l'importance de l'émigration savoyarde au cours des siècles, mais la France fut sans aucun doute la destination privilégiée des Savoyards. Et, de fait, durant la période 1820-1860, ceux-ci sont présents en grand nombre sur le territoire français, alors terre « étrangère », si bien qu'en 1840, on estime à environ 100 000 le nombre de Savoyards qui vivent en France de façon saisonnière ou permanente, le pays voisin, connaissant de la langue obligé.

Aussi, à côté de la figure emblématique du ramoneur, saisonnier, trouve-t-on une diversité de métiers dont le pays d'accueil, en plein développement, a grandement besoin : beaucoup d'itinérants : colporteurs, artisans, commis voyageurs, mais aussi des maîtres d'école et des ouvriers non qualifiés.

L'implantation urbaine est largement prépondérante. Pierre Bozon a estimé que les deux tiers des Villarins du Rhône sont dans la région lyonnaise (1). A Lyon même, depuis toujours, il y a eu beaucoup de Savoyards. Ils y côtoyaient d'autres « immigrants » venant de tous les départements limitrophes (Ardèche, Loire, Haute-Loire, Ain...). Le besoin local de main-d'œuvre concernait d'abord le textile et la soie. Plus tard, et jusqu'au début du XX<sup>e</sup>, ce besoin est crucial dans la chimie et la mécanique. Enfin, des emplois artisanaux (charpentiers, maçons...), commerciaux ou de services (domestiques) de développent.

Généralement, les nouveaux arrivants ne rechignaient pas devant les « travaux de force », c'est-à-dire pénibles. Si l'on exclut les ramoneurs, l'âge des nouveaux arrivants savoyards se situait entre 20 et 30 ans, ce qui fait que beaucoup d'entre eux fonderont une famille « mixte ».

Lors du rattachement de la Savoie à la France en 1860, on estime qu'il y avait environ 10 000 Savoyards à Lyon. Et la lecture des actes d'état civil de la ville de Lyon, concernant des Villarins, autorisée jusqu'en 1932, permet de découvrir des éléments intéressants.

Le premier acte retrouvé à ce jour, date de 1844. Il s'agit de l'acte de mariage de Jean-Claude Favre-Gros, journalier, qui, à 27 ans, épouse une « émigrée » ardéchoise. Avant cette date et même si des Villarins émigraient de façon régulière (dans un pays étranger jusqu'en 1860 et, donc, avec un passeport), il n'y a aucune trace de leur passage dans les registres lyonnais.

Jusqu'en 1932, date limite de l'étude, on compte au XIX<sup>e</sup> siècle 7 décès, 6 mariages et 14 naissances, et, au XX<sup>e</sup> siècle, 6 décès, 29 mariages et 3 naissances. Soit une soixantaine d'actes.

On remarque qu'il y a, au XX<sup>e</sup> siècle, peu de naissances pour le nombre de mariages enregistrés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. La loi permet de consulter les actes de mariages et de décès qui sont antérieurs à 1932 alors qu'elle ne donne accès qu'aux actes de naissances antérieurs à 1902, soit pour 2 années seulement du XX<sup>e</sup> siècle. Sur cette base, une règle de trois permet d'extrapoler – toutes choses étant égales par ailleurs – le nombre des naissances au XX<sup>e</sup> siècle à près de 50.

Autre raison possible : le XX<sup>e</sup> siècle a vu nombre de maternités ouvrir dans les communes limitrophes de Lyon qui se sont développées à cette époque et qui

ont vu sans doute arriver des Villarins quittant Lyon ou s'y installant dès leur arrivée des Villards. Il est alors bien difficile de réaliser une étude exhaustive sans prendre en compte, en totalité, le département du Rhône. Pour être rigoureux, précisons que rien ne dit que les naissances, les mariages et les décès aient été enregistrés dans le département de résidence...

Enfin, le nombre de mariages observés dans l'étude permet de noter la prépondérance des mariages exogènes (avec un des conjoints non villarin) par rapport aux mariages entre Villarins. Aussi, faudrait-il également prendre en compte les naissances dans les couples dont la mère est Villarinche et dont le patronyme n'est pas connu.

Alors que la Savoie n'était pas française, et que Lyon n'est pas encore décupé en arrondissement, on trouve trace dans l'état civil de deux décès : Jean-François Favre-Alliance (32 ans, marchand de comestibles) et Jean-Louis Paret-Métat (45 ans, marchand colporteur) ; de deux mariages (Honoré Favre-Gros, en 1844, et Jean-Claude Favre-Gros, en 1850) ; et de quatre naissances. On a retrouvé également à Vaise (alors commune à part entière), un Nicolas Martin-Rosset qui épouse en 1846 une fille de l'Hérault. De cette union naissent, à Vaise, deux enfants dont un décède à l'âge de deux mois.

Pour la période 1860-1900, les Villarins, désormais français, vivent également en nombre à Lyon : dans le 2<sup>e</sup> arrondissement (2 décès, 2 mariages), le 3<sup>e</sup> (1 décès et 8 naissances), le 4<sup>e</sup> (1 décès) et le 6<sup>e</sup> (1 mariage en 1899).

Dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, et donc sans tenir compte de toutes les naissances, ce fut le 3<sup>e</sup> arrondissement (celui de la gare des Brotteaux) sans conteste qui eut les faveurs des Villarins, avec 13 mariages et une naissance. Viennent ensuite le 1<sup>er</sup> (celui de la mairie principale) avec 4 mariages, 3 décès et une naissance, puis le 4<sup>e</sup> (la Croix-Rousse) avec 4 actes, devant les autres arrondissements avec 3 et 2 actes. Il est à noter que des familles se regroupaient dans certains arrondissements, comme les Bozon (frère et sœur, dans le 3<sup>e</sup>), les Emieux dans le 1<sup>er</sup> (3 mariages, deux décès, une naissance), les Favre-Teylaz (dans le 3<sup>e</sup>). A noter aussi les dispersions, dans plusieurs arrondissements, des Paret-Dodon (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup>) et des Martin-Cocher (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, puis le 7<sup>e</sup>).

On pourrait s'étonner de ne trouver aucun acte dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements de la capitale des Gaules : ceci provient du fait que ces deux arrondissements ont été créés après la période couverte par notre étude : le 8<sup>e</sup> arrondissement a été créé le 9 février 1959 avec une partie du 7<sup>e</sup>, et le 9<sup>e</sup> arrondissement le 12 août 1964 par le regroupement d'une partie du 5<sup>e</sup> (Vaise) et de l'ancienne commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

Les patronymes Villarins retrouvés à Lyon, dans cette étude, sont, pour Saint-Colomban : Bérard, Bozon, Emieux, Favre-Alliance, Favre-Croix, Favre-des-Côtes, Favre-Geme (sans doute Favre-Jaime), Favre-Gros, Favre-Nicolin, Favre-Tailaz, Favre-Taylaz, Favre-Trosson, Girard, Martin-Cocher, Martin-Garin, Martin-Rosset, Mollaret, Paret-Dodon, Paret-Métat, Paret-Peissonnet, Rostaing-Capillaian, Rostaing-Possillon,

## DÉCOUVERTE

### Le Brésil, mes aïeux !

En 1988, après le décès de mon père, Marius Tardy, j'avais entrepris de trier papiers, photographies et documents dans la maison familiale de La Pierre. Dans le geltas, à moitié enfoui dans la poussière d'ardoise, gisait un paquet de lettres parmi lesquelles j'eus la surprise de découvrir deux enveloppes timbrées... du Brésil. Les lettres qu'elles contenaient, datées de 1912 et 1913, étaient signées « Joséphine et Angélique » et s'adressaient à mon grand-père, Pierre-Marie, en le nommant « Cher cousin ». Des cousins au Brésil ?

Retrouver ces lettres, en ce lieu, c'était surréaliste : je n'avais jamais entendu parler de parents émigrés au Brésil ! Très excitée par ma découverte, je me suis précipitée chez les quelques cousins présents à Saint-Colomban pour les interroger sur ces « invraisemblables » cousins : personne ne savait rien ! Il est vrai que la mémoire des temps anciens commence à s'assécher... J'étais d'autant plus excitée que mes deux enfants ont quelque chose à voir avec le Brésil : ma fille, par ses études, qui l'ont amenée à y séjourner, et mon fils qui a fini par s'y installer et épouser une brésilienne.

Plus rien ne s'est passé pendant quelques années. Jusqu'au jour (un 14 août) où, de passage à Saint-Colomban, je vais en compagnie d'une cousine visiter la Maison du patrimoine qui venait d'ouvrir. Là, sur un tableau, étaient exposées des lettres... du « Brésilien », un certain Saturnin, ainsi qu'une autre lettre adressée à mon grand-père par les mêmes cousins Joséphine et Angélique !! Interrogée, la personne chargée de surveiller ce jour-là l'exposition ne put m'en dire davantage et me conseilla de m'adresser à M. Pierre Paret (parent de Jacques Alexandre Quézel-Marche, dernier occupant de la maison abritant aujourd'hui la Maison du patrimoine), alors membre de l'association Les Villards patrimoine et culture... Fort aimablement Pierre Paret m'a éclairée et a recollé les morceaux d'une histoire haute en couleurs et, probablement aussi, en douleurs. La voici.

Un arrière-grand-oncle de Pierre Paret, Saturnin Girard-Meissé avait épousé Sophie Tardy, sa cousine et mon arrière-grand-tante (une soeur de mon arrière-grand-père, Etienne Tardy). Ils ont eu trois filles, Agathe, Joséphine et Angélique. Ce sont donc ces deux dernières qui ont signé les lettres adressées à mon grand-père, alors qu'elles étaient déjà grand-mères à cette date (début des années 1910).

Saturnin, doté semble-t-il d'une forte personnalité, était marchand ambulant et

n'avait pas fait que des affaires très saines. Quelques graves malversations l'ont conduit à être condamné en France. Mais la Savoie n'était pas française, il a donc pu couler des jours tranquilles à Saint-Colomban jusqu'à ce que, la Savoie devenant française, en 1860, la gendarmerie « monte » à Saint-Colomban pour l'arrêter (la copie de l'extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Chambéry, que je possède, est daté du 8 avril 1861). Saturnin fut prévenu et s'enfuit par des sentiers de contrebandes où il fut poursuivi. Mais, malin, il chassa son âne dans une direction et en prit une autre. Les gendarmes, trompés par le bruit des cailloux, s'en retournèrent bredouille. On ignore dans quel port s'embarqua Saturnin, mais on sait qu'il parvint au Brésil. Il donna des nouvelles et mit tout en œuvre pour faire venir sa famille qui le rejoignit presque cinq ans après.

Là s'arrêtaient les informations fournies. Restaient bien des questions : comment une femme accompagnée de trois filles jeunes (9, 12 et 15 ans lorsqu'elle rejoint le Brésil en 1865 ou 1866) a-t-elle pu entreprendre un tel voyage à cette époque ? Qui l'a accompagnée ? J'ai alors contacté une association savoyarde de généalogie, mais personne n'était au courant d'une éventuelle émigration vers le Brésil à cette période (sauf... et on m'a donné le nom de Saturnin et de sa famille !).

Par la suite, des recherches au Brésil (grâce à Internet) mon permis de retrouver des Tardy dans la province de Rio ! Deux de ces personnes auraient un ancêtre qui s'appelait Louis Tardy. Intéressant : le plus jeune frère de Sophie Tardy, un autre de mes grands-oncles, s'appelait Louis et je n'ai retrouvé aucune trace dans les archives concernant sa mort à Saint-Colomban...

Et puis, au cours de l'été 2008, en consultant des registres à la mairie, je suis tombée sur l'avis de décès de Sophie Tardy à Saint-Colomban : morte peu après la fuite de son mari et après avoir accouché d'une quatrième fille qui mourra elle aussi au bout de trois mois. La conclusion s'imposait : les trois filles sont donc parties au Brésil sans leur mère... Joséphine la troisième fille, épouse Colomby, a encore de la descendance dans la région du Rio Grande do Sul.

Cette histoire, qui mêle l'intérêt historique de ma famille à celui de Saint-Colomban, ne laisse pas d'interroger sur la transmission d'une mémoire familiale : ma fille s'appelle... Sophie et mes deux enfants ont reçu le Brésil en héritage !

Anne Tardy

Sallier-Berthaz, Sallier-Dolète, Sallier-Recordon et Tronel-Peyroz. Et pour Saint-Alban : Bozon-Verduraz, Cuinat-Guerraz, Darves-Bornoz, Frasson-Gorret, Frasson-Peiguet, Girard-Buttaz, Quézel-Ambrunaz, Quézel-Crasaz, Quézel-Guerraz et Quézel-Marche.

Au niveau des métiers exercés par certains de ces « gônes » villarins, il faut en noter la diversité : deux cafetiers, deux camionneurs, deux chauffeurs, un chauffeur sur un bateau à vapeur, un chef de travaux, un commerçant, une cuisinière, une cultivatrice, une deviseuse, une employée au chemin de fer de la compagnie des Dombes, une guimpière (2), un industriel des « pâtes la lune » (famille Bozon-Verduraz), cinq journalier(e)s, un maçon, un marchand colporteur, un marchand de comestibles, deux ménagères, un menuisier, un métallurgiste, une rentière (!), un représentant de commerce et un valet de chambre.

On le voit, c'est ce début de XX<sup>e</sup> siècle qui « fabriquera » des générations de « bazans » partis chercher une vie meilleure dans les grandes villes. Étaient-ils réellement plus heureux que leurs familles, amis ou voisins restés aux Villards pour continuer à vivre la même existence que leurs ancêtres ? Nul ne peut l'affirmer, même si les premiers congés payés (1936) permettront à ces « bazans » de revenir en nombre au pays pour une « quinzaine »...

Quoi qu'en dise, toutes les émigrations ne sont-elles pas autant de déchirures ?

Christophe Mayoux(\*)

(\*) Descendant d'un couple de Villarins partis à Lyon en 1936.

(1) PIERRE BOZON, Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p.

(2) Guimpière : ouvrière spécialisée dans le métier de la soie.

## ÉMIGRATION

# La dure condition des Villarins émigrés en Amérique du Sud

Au XIX<sup>e</sup> siècle (après la Révolution et surtout après le rattachement de la Savoie à la France, en 1860) de nombreux Savoyards ont émigré définitivement, principalement en Afrique (Algérie), en Amérique du Sud (Argentine, Chili, Uruguay, Brésil), et au Canada (Québec entre autres provinces). S'il n'y a pas de statistiques précises et fiables sur l'importance de cette émigration, on peut néanmoins penser qu'elle fut importante, la population savoyarde passant de 545 000 habitants, en 1851, à 460 000 habitants en 1921 (- 16 %).

Au début, l'émigration est essentiellement masculine, individuelle et peu importante. Elle concerne tous les métiers : ramoneur, colporteurs, artisans, etc., mais aussi maîtres d'école et ouvriers non qualifiés, et répond à l'appât du gain (commerçants ou planteurs de coton en Louisiane par exemple). Une seconde vague d'émigration sera plus conséquente. C'est à cette époque que de nombreuses colonies agricoles naissent en Argentine (mais pas seulement) et, de 1873 à 1900, dans les états de l'ouest canadien. Parmi eux de nombreux contingents de haut Mauriennais mis au chômage après que le chantier du premier tunnel ferroviaire du Fréjus se soit terminé avec... 17 ans d'avance (!) grâce à l'invention, par un Savoyard, du marteau piqueur à air comprimé. Il n'y a plus de travail et les ouvriers, attirés là par le travail, doivent de nouveau partir « entraînant » avec eux nombre de Mauriennais.

### L'Argentine

La destination privilégiée, à partir de 1857 et pendant un demi-siècle, est l'Argentine. En dehors des grandes villes, ce pays offrait de grands espaces peu peuplés que le gouvernement argentin cherchait à peupler de familles européennes catholiques. Les migrants sont recrutés par des agences spécialisées, suisses et françaises, mandatées par les gouvernements d'Amérique du Sud. La propagande du consul sarde Dunoyer sera aussi déterminante. C'est l'agence Beck (Bâle) qui la première se chargea de recruter en Suisse et en Savoie. Ce « métier » devint vite source de profit et bientôt 235 agences de ce type ouvrent en Suisse mais aussi à Annemasse, Annecy, Chambéry et Saint-Michel-de-Maurienne (agence Rochas). Pour des sommes souvent importantes, elles se chargent des volontaires à l'exil depuis les ports de Bordeaux ou du Havre, mais aussi de Gênes et Anvers. Ces agences utilisent des démarcheurs locaux qui à grand renfort de publicité, vantent les avantages d'une nouvelle vie dans des pays immenses et dépeuplés, pour y effectuer des travaux agricoles, de nombreux gros propriétaires terriens ne demandant qu'à accueillir une main d'œuvre qualifiée et motivée. Et les Savoyards ne tardent pas à croire ces bonimenteurs qui vantent ces contrées où « il n'y a pas de neige l'hiver et où les steaks, énormes et tendres, ne coûtent pas plus de 3 sous ! ». Mais à l'arrivée, souvent, ne sont acceptés que des gens mariés et catholiques (ou protestants) et souvent encore leur faut-il un certificat de bonne conduite établi par le curé de leur village natal. Les nouveaux colons s'engagent aussi à exploiter leur terre « en bon père de famille » et surtout à ne vendre ni alcool ni liqueurs... Les autorités

locales sud-américaines sont pourtant accueillantes. Ainsi le général José Urquiza, président de la Confédération argentine de 1854 à 1860, propose que « pour 150 pesos [soit environ 23 euros actuels], chaque famille se verra offrir 16 hectares de terre, 4 bœufs, 2 chevaux, deux vaches et du bois de construction et de chauffage ». Et pour 100 pesos (15 euros), chaque famille pouvait acheter des graines et des objets de première nécessité. A leur arrivée les familles reçoivent chacune une concession : le terrain est mis gratuitement à disposition (parfois de 9 km sur 9 km, vierge, sans arbre ni caillou !), et des chariots, des outils et des semences sont fournis. Par la suite, les familles investissaient dans des chevaux de trait et de selle. La concession était souvent située dans une immense plaine – la Pampa – à une altitude inférieure à 200 m, à peu près sur le 35° de latitude Sud (les oranges et les citronniers y poussent !). Le sol riche était excellent pour la culture des céréales. A l'arrivée en Argentine, les émigrants étaient nourris et logés pendant 8 jours. Ceux qui avaient pu venir avec leurs économies allaient donc investir dans des terrains et du matériel. Pour les autres, l'« Asile des migrants » leur cherchait du travail selon les compétences.

Le premier convoi est parti en 1857 avec 12 familles qui fondèrent les villes de San José (1857), San Carlos (1858), Villa Elisa (1890) dans la province de Santa Fé, au nord de Buenos Aires.

### Le Chili

Au Chili les conditions sont aussi alléchantes : au début du XIX<sup>e</sup> siècle, désireux de consolider et faire prospérer son territoire, le gouvernement de la république chilienne offre non seulement le voyage en 3<sup>e</sup> classe du domicile à Bordeaux et, par bateau, en 3<sup>e</sup> classe toujours, de Bordeaux à la colonie de Punta Arenas, mais aussi un terrain de 48 hectares à chaque père de famille (ce qui incite les migrants à partir en famille) plus 12 hectares à chacun de ses fils âgés de plus de 14 ans. Dans le contrat étaient aussi prévus 100 planches, 50 kilos de clous, une collection complète de semences, 4 vaches laitières, cinq moutons et une jument, des rations alimentaires pour un an, et une demi ration pour les mères et les enfants pour la même période. En outre, une pension de 5 piastres (25 francs) par famille était versée pendant la première année et les enfants se voyaient « offrir » l'école et l'assistance médicale (y compris les médicaments), le tout gratuitement. Enfin, les colons pouvaient apporter avec eux des machines et de l'outillage d'où un afflux de charrues, poèles à bois, fusils...

Les données concernant les autres pays d'Amérique du Sud sont rares, mais on peut penser que les conditions d'accueil furent assez similaires pour le Brésil par exemple.

### Premières désillusions

Inutile de dire que tout ne fut pas aussi rose qu'espéré. Et pour commencer le voyage, qui durait 3 mois en moyenne et durant lequel beaucoup décédaient de choléra ou de dysenterie. Sans parler de la nourriture promise qui n'est pas fournie en quantité ni tous les jours...

Sur place, certains s'accommodeent mieux que d'autres à leur nouvelle vie,

comme les Mauriennais qui deviennent des gardiens habiles et recherchés pour surveiller à cheval des troupeaux de centaines voire de milliers de têtes. D'autres ont rapidement le mal du pays qu'aggravent la méconnaissance de la langue, des habitations précaires, et des promesses non tenues... Il n'est pas étonnant alors de constater que nombreux firent demi-tour. La direction de l'office de migration de Buenos Aires estime en 1925, qu'entre 1857 et 1924, 226 894 français sont venus en Argentine seuls 47 % y demeurant. On retrouve les mêmes proportions pour d'autres nationalités : Italiens (50 %), Espagnols (57,5 %), qui possèdent pourtant la langue), etc.

### Et les Villarins ?

L'émigration saisonnière a de tout temps été l'un des piliers de l'économie villarinche. Pierre Bozon en a souvent expliqué les raisons et montré aussi comment, cette émigration cessant, la société agro-pastorale villarinche ne pouvait que s'effondrer détenant ainsi un « record de décadence » pour reprendre le titre de l'un de ses articles.

Mais à cette émigration saisonnière est venue s'ajouter une émigration définitive (en France ou à l'étranger) de Villarins à l'esprit entreprenant désireux de trouver ailleurs des jours meilleurs. Ainsi, la famille Pepey, partie le 26 août 1874 pour l'Argentine avec 6 enfants en bas âge (de 1 à 14 ans). Cette famille eut aussi 4 enfants décédés prématurément : Rosalie, 1 mois, en 1861, François-Emmanuel, 6 jours, en 1863, Saturnin-François, 4 jours, en 1866, et Saturnin-Joseph, 6 jours, en 1873. Est-ce à la suite de ce dernier décès que les parents, François et Virginie Pepey, ont décidé de partir ? Toujours est-il qu'au jour du départ, le petit dernier, Benjamin, né dans l'année, n'avait que 8 mois... Mais cet effort ne fut pas vain puisque en 2004 on pouvait compter sur les bottins locaux une vingtaine de Pepey, à Buenos Aires mais aussi en Uruguay...

Autre exemple : les deux frères Bozon-Verduraz, Zacharie (en Uruguay, 1874) et Benoît (Amérique du Sud, 1871), l'un cafetier à Cuines qui a repris sans doute la suite de son père et l'autre agriculteur, qui sont les oncles de (Jacques) Emmanuel qui deviendra à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> l'un des Villarins de Saint-Alban le plus connu en France et même à l'étranger comme le fondateur de l'entreprise de fabrication de pâtes à Saint-Etienne-de-Cuines... On pourrait aussi citer le cas d'un Rostaing-Troux (*lire page 5*) ou d'un Martin-Cocher en Algérie.

Des Villarins ont émigré définitivement aussi pour échapper à l'administration judiciaire (*lire page 6*) et plus encore à l'administration militaire car, à cette époque, la conscription durait plusieurs années. Ainsi Jean-Pierre Pepey qui a 25 ans lorsqu'il est considéré comme insoumis une première fois le 11 juin 1892 ; il le sera une seconde fois le 15 mars 1909. Ainsi Louis Long, insoumis à 27 ans, Joseph Alexandre André Favre-Novel, insoumis le 2 décembre 1903 (à 36 ans !) et encore une fois le 21 janvier 1910. Un seul Villarin à notre connaissance sera considéré comme déserteur, Colombar Arsène Sallier-Caillot le 28 août 1915 à l'âge de 31 ans. Il sera rayé des services de l'armée 22 ans plus tard, le 3 février

1937 ; il est vrai qu'il était décédé au Paraguay en 1927 ! Sur son passeport, il n'avait ni domicile ni profession connus, et sa destination n'était pas indiquée... Difficile à retrouver donc.

Il faut faire une distinction entre les insoumis et les déserteurs. Les insoumis sont des savoyards qui ont refusé d'effectuer leur service militaire en France et n'ont pas répondu aux convocations. L'insoumission était alors un délit puni de plusieurs années de prison (en temps de paix) pouvant même entraîner une déportation au bagne. Le déserteur est un militaire (appelé ou d'active) incorporé régulièrement qui quitte les forces armées. Plus grave, elle était passible de la cour martiale, la peine encourue pouvant aller jusqu'à la mort.

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient leurs raisons, on ne peut être qu'admiratif devant ces Villarins qui, pour la plupart, ne parlaient pas couramment le français et qui ont dû apprendre une langue en arrivant, l'espagnol en majorité, délaisant le patois qui est devenu alors peu à peu langue morte pour leurs descendants. Et même si certains ont choisi, pour des raisons de langue justement, de s'expatrier vers des régions francophones, au Canada (Québec) ou aux États-Unis (en Louisiane, vendue aux États-Unis par Napoléon en 1803 et où un haut Savoyard est devenu maire de la capitale La Nouvelle-Orléans), il fallait quand même oser partir et tout quitter.

Sans doute leur situation devait être bien précaire aux Villards pour penser que ce serait mieux en Argentine, au Brésil, en Algérie ou ailleurs, dans ces pays en formation dont on vantait alors les mérites mais dont on sait aujourd'hui qu'ils n'étaient pas des Eldorado. Ce que nos Villarins ont bien dû découvrir avec amertume une fois arrivée sur place. Et là, comme aux Villards, il a bien fallu continuer le combat pour la vie. Avec courage et détermination. Des qualités emportées avec eux.

**Christophe Mayoux**

(1) En 1818, Saint-Colomban, avec 1 924 habitants, est souvent donnée comme la commune la plus peuplée de Maurienne. A cette époque, Saint-Alban compte 1 121 habitants.

L'auteur remercie Stéphanie Chaboud-Crousaz pour son aide dans les recherches généalogiques, et tient à la disposition des lecteurs, qui souhaiteraient aller plus loin sur ces sujets, la documentation utilisée dans pour rédiger ces articles. S'adresser au *Petit Villarin* qui transmettra. Ont été consultés :

- *L'Alpe* : Alpins des Amériques, n° 46, automne 2009, Ed. Glénat.

- *Migrance* : Histoire et mémoire de l'immigration française vers les Amériques : initiatives et expériences institutionnelles et associatives, n° 26, 4<sup>e</sup> trimestre 2005.

- *Eco des Pays de Savoie* : 1860-2010, 150 ans d'histoire économique en Savoie, hors série, janvier 2010.

- *L'Express* : Nos cousins de la Pampa, mars 2007.

A signaler également de nombreux sites Internet sur le sujet et les romans de Claude Chatelain (*Les Savoyards de la Pampa : Nos cousins aux Amériques*, La Fontaine de Siloé Editeur, 3 tomes parus de 1995 à 2000), et de Sylvie Anne (*L'Appel de la Pampa*, Les Presses de la Cité Editeur, 2005).

## Les biens communaux à jouissance héréditaire en Savoie (fin)

Dans la première partie de ce texte parue dans le numéro 150 du *Petit Villarin* (décembre 2009), Robert Mériau deau a présenté l'origine historique des biens communaux à jouissance héréditaire. Dans la seconde partie publiée ci-

dessous, l'auteur discute la répartition géographique de ces biens en Savoie, et les tendances de leur évolution et de leur déclin.

Nous remercions la direction de la Revue de géographie alpine (RGA) et l'auteur, aujour-

d'hui maire de Brégnier Cordon (Ain), de nous avoir permis de publier cet article(\*)

(\*) ROBERT MÉRIAUDEAU, Les biens communaux à jouissance héréditaire dans le département de la Savoie, RGA, tome LXXI, 1983, pp 233-252.

La mise en pleine lumière du lent et irréversible déclin des communaux cultifs suppose la connaissance précise de toutes les superficies communales

actuellement ou anciennement soumises à ce mode de jouissance, de leur distribution spatiale, et des applications de la nouvelle loi de janvier 1967.

soit 5 % des contenances ; les biens à jouissance héréditaire, véritable archaïsme juridique, n'y ont plus la moindre signification économique et sociale.

### PARTIE II : UN MODE DE JOUSSANCE EN DÉCLIN

#### A – Un lent recul superficiaire

Ce recul, évident à l'examen des matrices cadastrales des années 1914 et 1974, est cependant difficile à chiffrer avec précision. Toutes les cellules territoriales ne disposent pas de cotes non équivoques du type « *Communes de..., pour les biens à jouissance héréditaire* ». Les variations

et 1941, ne recensent pas de communaux cultifs, contrairement à ceux des cantons de La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne et Lanslebourg. Tel pourrait bien être le cas de Saint-Martin-de-la-Porte où une partie du communal est très densément parcellée. Un dépouillement minutieux des registres des délibérations des conseils municipaux, du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, permettrait sans

Tout un chapitre d'histoire sociale s'inscrit dans ce lent processus de réduction superficiaire des communaux à jouissance héréditaire et marque l'une des dimensions par lesquelles le droit foncier traduit les rapports sociaux dans le monde rural. Cette réduction résulte de suppressions du droit de jouissance héréditaire, de ventes, d'acquisitions par prescription.

Avant la promulgation de la loi de 1967, le premier cas, peu fréquent, concerne essentiellement les collectivités locales où la transmission du droit d'usage s'opère uniquement par héritage. Quand un attributaire quitte la commune en vendant tous ses biens, ou décède sans héritier résidant sur place, voire sans héritier exerçant la profession agricole à titre principal, le conseil munici-

trale. Elle suppose un accord tacite des habitants et des propriétaires... Il y a là, du point de vue juridique, une application discutable des articles 2228 à 2281 du Code civil, d'autant que depuis 1914 les parcelles communales à jouissance héréditaire sont, sans aucune ambiguïté, inscrites à la cote de la commune qui paie la taxe foncière non bâtie.

La vente des communaux cultifs aux locataires soulève bien des difficultés, surtout quand elle porte sur plusieurs dizaines d'hectares. Si, par exemple, Saint-Etienne-de-Cuines aliène, apparemment sans trop de problèmes, un peu plus de 10 hectares entre 1921 et 1923, à Saint-Baldoph, la cession de 80 hectares prend près de 25 ans, entre 1913, date de la première délibération du conseil municipal, et 1938, date des dernières mutations, et la vente de 110 hectares à Presle (Combe de Savoie, haut Gelon) demande plus de 15 ans (1934-1950). L'existence de pierre à chaux (Saint-Baldoph), de maisons d'habitation et de bâtiments agricoles édifiés sur les terrains à usage héréditaire (Presle, Saint-Baldoph) complique singulièrement la procédure. Le préfet accepte d'approuver la décision des édiles de Presles, en 1934, « à condition que le prix de vente soit fixé en tenant compte, dans une certaine mesure, qu'il s'agit de terrains à bâtir ». Prise en compte insuffisante pour deux conseillers qui refusent de signer la délibération d'aliénation, car « tous les conseillers signataires sont intéressés à l'opération et les prix fixés sont déri-

Lire la suite page 9

| Tranches superficiaires       |      | 2,5  | 5    | 10   | 25    | 50    | 100   |         | Totaux  |
|-------------------------------|------|------|------|------|-------|-------|-------|---------|---------|
| Nombre de communes            | 1914 | 11   | 4    | 7    | 7     | 8     | 4     | 8       | 49      |
| superficies en ha             | 1914 | 12,5 | 16,7 | 58,4 | 120,7 | 211,8 | 300,8 | 1 187,9 | 1 908,8 |
| % des tranches superficiaires | 1914 | 0,6  | 0,9  | 3,1  | 6,3   | 11,1  | 15,8  | 62,2    | 100 %   |
|                               | 1974 | 0,6  | 1,3  | 3,1  | 7,3   | 9,4   | 8,4   | 69,9    | 100 %   |

■ Tableau 1. Distribution superficiaire, en hectares, des communaux cultifs des communes de Savoie, en 1914 et en 1974.

doute une plus complète connaissance de la géographie de ces anciennes pratiques. Les données superficiaires qui suivent, probablement très proches de la réalité, doivent évidemment être tenues pour provisoires...

Même si l'élaboration tardive du cadastre français ne permet pas de l'établir aisément, il est clair que cette lente réduction de la masse des biens communaux à jouissance héréditaire commence avant 1914. Dans la Cluse de Chambéry, par exemple, sur le territoire d'Apremont et Saint-Baldoph, des Marches, de Myans et Saint-Jean-d'Arvey, leur connaissance tombe de quelque 820 hectares vers 1870, à 390 hectares en 1914, puis à 163 hectares en 1974. Au moment de l'Annexion (1860) leur superficie devait avoisiner 2 700 hectares dans l'ensemble du département de la Savoie. Entre 1914 et 1974, la diminution, de l'ordre de 25 %, atteint 500 hectares en valeur absolue.

Ce type de biens disparaît dans 10 cellules territoriales (figure 1) ; leur connaissance se réduit dans une douzaine, reste stable dans 17 communes et augmente légèrement dans une dizaine. L'évolution, au cours de cette période sexagénaire, renforce le poids relatif des catégories superficiaires de moins de 25 hectares et de plus de 100 hectares (tableau 1). Aujourd'hui, à elles seules, 6 collectivités, possédant chacune plus de 100 hectares, disposent au total de 984 hectares, c'est-à-dire d'à peu près 70 % des superficies considérées. Inversement, 21 communes rassemblent à peine 71 hectares,

principal peut retirer de la location les parcelles libérées du droit de jouissance, ou les louer dans le cadre de l'actuelle réglementation des baux ruraux. Même chose en cas de déshérence quel que soit le mode d'acquisition de l'ancien droit (héritage, achat). Enfin, la jouissance héréditaire prend également fin par renonciation individuelle ou collective des titulaires, ce qui est très rare, ou par prescription extinctive, ce qui est plus fréquent, et sanctionne une absence complète de jouissance pendant une durée ininterrompue de trente années. L'article 11 de la loi de 1967 interdit maintenant d'attribuer, au titre des anciens textes ou usages, les droits de jouissance devenus vacants. Assurément, depuis 1967, on pourrait recenser de nombreuses inobservations de cet article 11...

L'inscription, par prescription acquise, de parcelles communales aux comptes de propriétaires privés titulaires du droit de jouissance correspond à la pratique la plus courante. Elle joue le plus souvent au moment des révisions cadastrales ou traduit, plus rarement, une décision de la commission communale des impôts directs prise en dehors d'une période de révision cadastrale.



■ Figure 1. Communes disposant de communaux cultifs

## Les biens communaux à jouissance héréditaire

Suite de la page 8

soires».

Avec le recul du temps, la décision des élus de Presle paraît procéder du même esprit de compromis que la loi de 1967. Celle-ci permet aux conseils municipaux de mettre fin, par délibération, aux droits transmissibles par héritage ou par cession et de contraindre les titulaires ayant fait éléver des constructions sur les communaux cultifs, soit d'acquérir ces parcelles bâties, soit de conclure une location avec la commune conformément aux dispositions réglementaires applicables au domaine privé des collectivités locales. En contrepartie de l'extinction du droit, la commune verse une indemnité aux ex-titulaires.

À ce jour, les applications de cette loi, dans le département de la Savoie, restent peu nombreuses. L'utilisation d'une dizaine d'hectares, à des fins industrielles, en 1969, à Villargondran, ne soulève aucune difficulté. Le conseil municipal reprend, sans indemnité, les parcelles incultes sur lesquelles les attributaires ont tacitement renoncé à leurs droits depuis la grave crue de l'Arc de 1957, et indemnise, sur la base de 2 francs le mètre carré, les attributaires de parcelles exploitées (terre, pré).

Plus récemment, le 17 mai 1983, la

commune de Fréterive décide de racheter aux albergataires (*NDLR : bénéficiaires d'un bail emphytéotique*) leur droit de jouissance ou de leur céder son droit de nue-propriété. La moitié de la valeur du terrain reviendra à la commune et l'autre moitié aux titulaires du droit de jouissance. Les albergataires recevront ou paieront, selon la solution choisie

pratiques administratives différentes au sein de l'ancien duché de Savoie. Faut-il y voir une plus stricte application de la loi par les intendants de ces trois provinces ? ou une aliénation plus systématique des parties cultivables des communaux ?

Seule la commune de Saint-Martin-sur-Arve (3) (pays du Mont-Blanc) offre un cas de figure un peu comparable à celui des biens à usage héréditaire. Cette collectivité conserve, jusqu'en 1956, des communaux affermés par bail emphytéotique passé en 1855, en la forme notariale, conformément au Code civil sarde, à la suite d'une autorisation royale, pour « cent années entières et consécutives ». Dans la Combe de Savoie, à la même époque, les partages de jouissance manifestent, semble-t-il, un laxisme juridique certain.

La Maurienne (4) constitue un terrains de choix pour l'étude historique des biens communaux à jouissance héréditaire. Ils y occupent aujourd'hui près de 700 hectares, soit la moitié des contenances savoyardes soumises à ce mode de jouissance (tableau 2). Depuis le début du siècle le recul superficiel y reste inférieur à 5 % et 17 communes au moins pratiquent encore, peu ou prou, ce singulier type d'usage du communal. D'une collectivité à l'autre les coutumes varient. Si, par exemple, Bramans admet seulement la transmission du droit par héritage et le réserve aux résidents permanents, Saint-Jean-d'Arves autorise la cession onéreuse.

Dans la Cluse de Chambéry ce mode d'usage du communal sera bientôt mis au rang des souvenirs, encore qu'une partie des quelque 110 hectares, portés à Apremont à une cote spéciale jusqu'à la révision cadastrale de 1955 et rassemblés depuis en un même compte foncier avec les autres communaux, continuent d'être exploités en vigne et en pré sans que la commune perçoive la moindre redevance.

Dans la Combe de Savoie, au cours de la période 1914-1974, les biens communaux à usage héréditaire subissent une perte superficielle supérieure à 40 % et disparaissent de 3 communes (La Table, Grignon, Monthion). La plus forte diminution affecte Presle, du fait de la vente d'environ 112 hectares, et Saint-Jean-de-la-Porte (5). Cette commune conserve encore 58 hectares de terrains à ce titre, autant que Le Verneil (60 hectares) et

Dès le début du siècle, dans cette commune, certains éleveurs disposent de vastes lots de communaux cultifs : au moment de la confection du cadastre français, en 1901, parmi les 356 attributaires, les quatre mieux lotis exploitent à eux seuls, 163 hectares, soit 54 % des superficies. Cette répartition très inégale (et très différente de celle qui pré-

(cession, rachat), la moitié de la valeur des parcelles fixée entre 1 franc le m<sup>2</sup> pour les terrains de médiocre qualité et 4 francs le m<sup>2</sup> pour les bonnes terres agricoles. Antérieurement à la loi de 1967, les cas, inhabituels, d'abolition du droit de jouissance héréditaire portant sur des superficies très réduites relèvent de la création du domaine public routier, de la réalisation de petits lotissements municipaux, de la protection des périmètres de captage d'eau potable, voire du reboisement, pour les rares communes dotées d'un règlement écrit.

### C – Les territoires de l'usage

Il apparaît clairement à l'analyse du tableau 2 et de la figure ci-contre que la montagne est le territoire privilégié d'extension des biens communaux à usage héréditaire. Une seule cellule territoriale de l'avant-pays, Rochefort, connaît ce mode d'usage. Et cinq des six communes recensant à ce titre plus de 100 hectares sont de vraies cellules montagnardes. Cette apparente différenciation géographique reflète assurément l'inégale distribution des communaux, beaucoup plus vastes et fréquents dans les Alpes que dans l'avant-pays. Elle révèle peut-être aussi, comme le suggère l'absence de traces cadastrales de tels droits de jouissance dans le Genevois, le Chablais et le Faucigny, des

taires, soit la moitié des contenances savoyardes soumises à ce mode de jouissance (tableau 2). Depuis le début du siècle le recul superficiel y reste inférieur à 5 % et 17 communes au moins pratiquent encore, peu ou prou, ce singulier type d'usage du communal. D'une collectivité à l'autre les coutumes varient. Si, par exemple, Bramans admet seulement la transmission du droit par héritage et le réserve aux résidents permanents, Saint-Jean-d'Arves autorise la cession onéreuse.

Dès le début du siècle, dans cette commune, certains éleveurs disposent de vastes lots de communaux cultifs : au moment de la confection du cadastre français, en 1901, parmi les 356 attributaires, les quatre mieux lotis exploitent à eux seuls, 163 hectares, soit 54 % des superficies. Cette répartition très inégale (et très différente de celle qui pré-

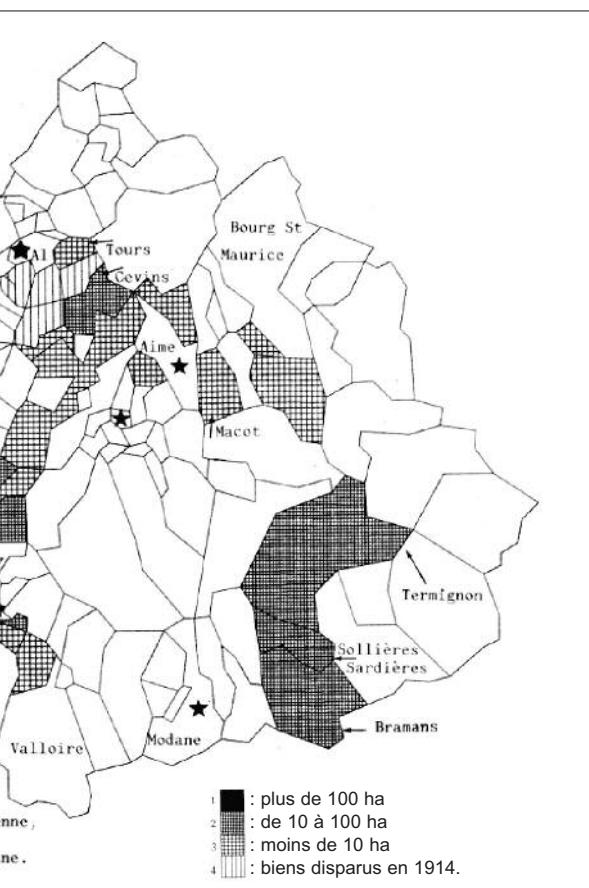
| Communes                                | Date (année de réalisation du cadastre français) | Superficie totale des lots en ha | Nombre de lots | Nombre de lots, d'après leur superficie |              |             |           |
|---|--|----------------------------------|----------------|---|--------------|-------------|-----------|
|   |  |                                  |                | — 50 ares                               | 50 à 99 ares | 1 à 1,99 ha | 2 ha et + |
| Les Déserts (Bauges) .....              | 1867   | 184                              | 280            | 157                                     | 71           | 42          | 10        |
| La Bâthie (Basse-Tarentaise) .....      | 1875   | 59                               | 234            | 200                                     | 28           | 6           | 0         |
| St-Colomban-des-Villards (Maurienne) .. | 1869   | 133                              | 412            | 321                                     | 64           | 22          | 5         |
| Les Marches (Cluse de Chambéry) ..      | 1869   | 339                              | 716            | 513                                     | 126          | 55          | 22        |

■ Tableau 3. Distribution superficielle des lots des communaux cultifs, vers 1870, dans 4 communes du département de la Savoie.

vaut dans la commune de Saint-Colomban (tableau 3)), provient sans doute de partages initiaux en lots de contenances fort différencier. En 1901, la plus grosse cote locative mesure 78 hectares. En 1982, un éleveur exploite à ce titre au moins 110 hectares... et 44 personnes seulement versent une redevance annuelle dans la caisse municipale ; la commune n'encaisse pas de loyer pour les lots trop petits des autres ayants

moitié moins que Coise (119 hectares). Dans les 4 autres communes de la Combe de Savoie représentées sur la figure 1, les contenances, très faibles, atteignent au mieux 7,18 hectares à Fréterive (6).

Le règlement de Coise permet d'attribuer, dans la mesure des disponibilités, un lot de taillis à chaque résident perma-



## Les biens communaux à jouissance héréditaire

Suite de la page 9

ment. Les lots labourables échoient aux habitants permanents exploitant eux-mêmes. En moyenne, en 1983, les 22 attributaires agriculteurs à temps plein qui bénéficient de lots plus vastes (*figure 2*) travaillent environ 2 hectares de terres labourables, les 15 retraités 74 ares, et les 24 doubles-actifs 63 ares.

Si les biens communaux à jouissance héréditaire jouent toujours, à Coise, leur traditionnel rôle économique et social, il en va différemment en Tarentaise où ils attestent du passé beaucoup plus que des pratiques quotidiennes actuelles. C'est dans cette vallée que la diminution de leur contenance atteint son taux maximum depuis 1914, avec 62 %.

Le recul superficiel, particulièrement fort dans la basse Tarentaise, résulte notamment de la disparition de ces biens à La Bâthie, Esserts-Blay et Saint-Paul. Du fait des fusions de communes, les biens de ce type font aujourd'hui figure de sectionnaux à jouissance héréditaire, à Doucy et Pussy. A l'exception de Cevins où ces terres collectives englobent 36 hectares, cet ancien droit d'usage s'applique, dans les autres cellules territoriales tarines, à des superficies très réduites, de l'ordre de 1 à 8 hectares.

A l'image de ce qui vaut pour Cevins, où nombre d'ayants droit seraient, à l'heure actuelle, fort en peine de reconnaître leur lot sur le terrain, les biens communaux à jouissance héréditaire constituent, en Tarentaise, plus une curiosité cadastrale qu'une réalité économique et sociale.

### CONCLUSION

Le rapide déclin de la vieille pratique de la jouissance héréditaire du communal, en Tarentaise comme presque partout ailleurs dans le département de la Savoie, n'est que la modeste composante d'un phénomène beaucoup plus ample : une mutation de civilisation, le passage d'une société rurale agricole à une société rurale de plus en plus coulée de ses racines terriennes.

Ce mode d'usage du communal, bien adapté à l'ancienne économie agricole ou agro-pastorale autarcique, fait aujourd'hui figure d'anachronisme dans le cadre de l'économie de marché. C'est la

place de plus en plus réduite de l'agriculture et des agriculteurs dans l'économie et la société contemporaines qui, beaucoup plus que l'application de la loi de 1967, condamne le système à courte échéance.

Cette étude sommaire des biens communaux à jouissance héréditaire méritait assurément d'être reprise, revue, corrigée, développée, principalement par l'examen systématique des tables préparatoires et des cahiers à grieux du cadastre sarde (\*\*), des tableaux, expertises et minutes du cadastre napoléonien des années 1807 à 1811, des décisions des tribunaux administratifs et judiciaires, et des délibérations des conseils municipaux prises depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il appartient aux historiens de faire la lumière sur les origines de l'institution, aux historiens, juristes et sociologues de suivre les étapes de la formation et de l'évolution des us et coutumes. Si ce vœu est exaucé, cette courte note aura atteint son but.

Robert Mériau deau

(1) Tel pourrait être par exemple le cas de Montmin, en Haute-Savoie, ou de Brison-Saint-Innocent (Val du Bourget). Dans cette commune, depuis le premier cadastre français de 1883, existent cinq petites cotes établies au nom du village de Brison et de personnes physiques, cotes dont tout le monde ignore le fondement juridique...

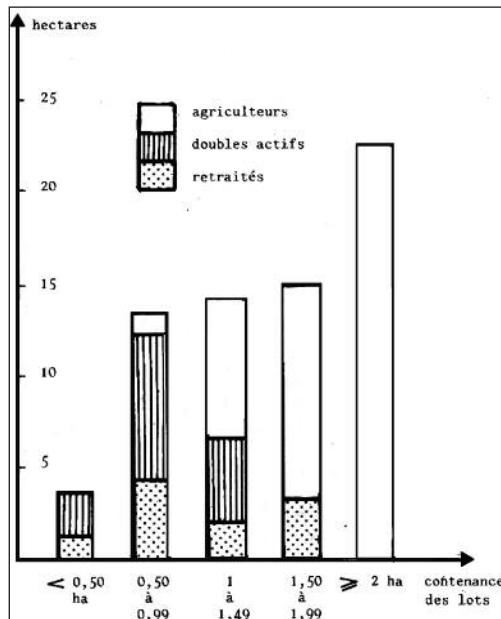
(2) N. Robert signale, page 45 de son mémoire d'Histoire intitulé « Les transformations d'une société rurale : Argentine de 1732 à 1971 », déposé aux Archives de la Savoie, l'existence ancienne de biens communaux à jouissance héréditaire à Argentine, en Basse Maurienne.

(3) Et peut-être Montmin (Préalpes des Bornes).

(4) Dans une commune de Maurienne les concessions dans le cimetière communal sont tacitement soumises au système de la jouissance héréditaire. L'acte de concession s'analyse comme un contrat d'occupation du domaine public. En conséquence, un acte de substitution devrait normalement être passé entre le maire, le donateur (ou le cessionnaire) et le nouveau concessionnaire. (Voir à ce sujet, Ministre de l'Intérieur, Questions écrites, Assemblée Nationale, 28-3-1983, p. 1539).

(5) A Saint-Jean-de-la-Porte les communaux à usage héréditaire, inscrits comme tels à la matrice de 1914, sont portés depuis les années 1950 soit à la cote « Commune, pour les biens à jouissance héréditaire », soit à des cotes « Commune, par... » l'albergataire (une cote pour chaque albergataire). Ce dernier libellé est identique à celui qui prévalait, avant 1914, dans toutes les communes savoyardes concernées et notamment à Saint-Jean-de-la-Porte à la création du cadastre français (1893). Peut-être y a-t-il eu des communaux à usage héréditaire à Chamoux (bas Gelon). E. Francaz indique dans « Evolution de la propriété dans le Val Pelouse, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours » (DES de Géographie, Grenoble 1956) qu'à Chamoux « une convention tacite permet aux cultivateurs de conserver leur parcelle de communau d'une génération à l'autre ».

(6) La commune de Fréterive mettra fin prochainement à l'existence de ces biens à jouissance héréditaire.  
(\*) NDLR : à Saint-Alban, il y avait 109 hectares de communaux cultivés (sur 3 176 parcelles). En 2006, et en absence d'usufruitiers identifiés, la commune a repris 92 hectares.  
(\*\*) NDLR : le cahier à grieux est un cahier contenant les réclamations formulées par les contribuables lors de l'affichage, dans la communauté (paroisse), du cadastre préparatoire.



■ Figure 2. Répartition superficielle des terres cultivables à jouissance héréditaire, à Coise, en 1983, entre diverses catégories socio-économiques d'ayants droit, selon la contenance des lots.

### AFP

## Conseil syndical lance une extension aux secteurs du Banchet, de Champ Martin et Derrière L'Eglise

Le conseil syndical de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale s'est réuni le 19 février dernier. Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil syndical s'est recueilli à la mémoire de Maurice Frasse, récemment disparu, qui a beaucoup contribué à la création et au fonctionnement de l'AFP.

L'assemblée générale du 31 octobre 2009 ayant procédé au renouvellement de trois membres du conseil syndical, il était nécessaire d'élections le président et le vice-président.

Après appel à candidature, et à la demande d'un membre du conseil, Georges Quézel-Ambrunaz, candidat au renouvellement de son mandat, a exposé les grandes lignes de son action : poursuivre le travail engagé par ses prédécesseurs Pierre Noël et Edmond Lauminy, procéder à l'extension de l'AFP, veiller à faire respecter l'entretien des terrains remis en état, etc. Il a été ensuite renouvelé dans ses fonctions à l'unanimité. Après appel à candidature, et sur la proposition du président, Joanny Darves a, lui aussi, été renouvelé (unanimité) à la vice-présidence.

Le compte administratif (CA) 2009 se caractérise par un très fort excédent de 7 890 euros. En réalité, les dépenses (mise en conformité des statuts, marquage des bois, affranchissements, etc.) ont été engagées à la fin de l'année et réglées en 2010. Elles apparaissent donc au budget 2010. Le CA a été adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 s'équilibre en recettes et dépenses à 10 446 euros : les gros postes sont liés à la mise en conformité des statuts, à la procédure d'extension, aux honoraires de marquage des bois et à l'entretien des terrains. A noter que ce budget ne prend pas en compte, en recettes, la subvention départementale pour la mise en conformité des statuts, la décision d'attribution devant intervenir dans les prochaines semaines ; il sera nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative. Ce budget primitif a été adopté à l'unanimité.

Concernant l'extension de l'AFP, par

délibération du 14 septembre 2002, le conseil municipal de Saint-Alban avait demandé la mise à l'étude d'une extension dans les secteurs situés sous le Chef-Lieu. Et l'assemblée générale de l'AFP avait décidé, par 77 voix contre 47, de mettre cette extension à l'étude. Le conseil syndical a donc décidé d'engager cette étude, en ajoutant un petit secteur situé au bord de la voie communale du Planchamp, au lieu dit Champ Martin (cette zone avait été exclue à la création de l'AFP car elle était située en zone réservée au POS de la commune, réservation supprimée au PLU). La procédure d'extension est la même que pour la création (réunion des propriétaires, mise en place d'un groupe de travail, enquête publique, décision en assemblée générale, arrêté préfectoral). Le conseil a décidé de demander un devis pour établir le dossier d'extension.

Pour le renouvellement des baux, aucune revalorisation n'ayant eu lieu depuis la signature des baux, en 2005, le conseil a décidé d'appliquer le taux actuel des baux d'alpage, après consultation de la chambre d'agriculture.

Enfin, l'arrêté de mise en conformité des statuts sera mis à la signature du préfet début mars.

Les dossiers de subvention 2010 (remise en état de terrains, plate-forme de traite, création d'un point d'eau) seront examinés prochainement par les différentes commissions. Les personnes qui souhaiteraient obtenir des informations sur l'AFP (compte rendu du conseil syndical, assemblée générale, etc.) peuvent adresser leur demande (et leur adresse électronique) à l'adresse suivante : georges.quezel@wanadoo.fr

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 19 février 2010. Etaient présents : Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, Edmond Lauminy, Norbert Combet, Georges Quézel-Ambrunaz, Georges Noël-Lardin (suppléant de Maurice Frasse), Noëlle Noël (suppléante de Georges Quézel-Ambrunaz). Membres absents excusés : René Emieux et Gilbert Quézel-Ambrunaz (suppléant de René Emieux).

**EXTENSION DE L'APP** : une réunion de propriétaires aura lieu le vendredi 28 mai pour étudier le projet d'extension dans les secteurs de Champ Martin, du Banchet et Derrière l'Eglise. Cette réunion sera confirmée par affichage ou par courrier.

### BRÈVES

► **AGRICULTURE.** A la fin de la réunion du conseil de la communauté de communes du 3 février 2010, Adrien Maurino a demandé aux élus où en était le projet des fumières, rappelant au passage qu'il avait signé un document contractuel avec les précédents responsables de la communauté de communes pour donner son adhésion à ce projet. Son projet de construction d'un bâtiment en Champlong (téléski du Châtelet) avançant, Adrien Maurino souhaite être fixé sur les fumières. Etant aujourd'hui le seul agriculteur concerné, deux options se présentent : soit la communauté de communes construit une fumière collective, soit Adrien Maurino en prévoit une, privée, contiguë à son bâtiment et reçoit une aide publique. Le conseil communautaire a opté pour la première solution. Reste à trouver un lieu. Il y a quelques mois on parlait d'un emplacement au-dessus du Chef-Lieu, mais il semblerait aujourd'hui qu'il ne soit plus d'actualité. Une somme sera cependant inscrite au budget 2010 pour réaliser cette fumière.

► **AGRICULTURE (BIS).** Le principe de la création d'une piste agricole desservant la combe des Roches a été retenu par le conseil municipal de Saint-Colomban (22 janvier 2010). Cette piste devrait prolonger celle qui permet actuellement d'atteindre le réservoir d'eau potable des Roches, pour conduire vers l'Orselle. Ce projet, qui comprendrait également une plate-forme

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain  
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

## SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU  
29 JANVIER 2010

Absents : Irénée Darves-Blanc, Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Christian Campillo (procuration à Maurice Darves-Bornoz).

Le conseil municipal approuve (3 voix pour et 4 abstentions) le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2009.

## 1 - Eau potable

• L'alimentation en eau potable de Saint-Alban avec la source des Roches, en utilisant la canalisation du Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne (SAAEMM), sa faisabilité et les conditions financières correspondantes ont déjà été approuvées par le conseil municipal. Pour démarquer les travaux au plus tôt et avoir de bonnes chances de les terminer en 2010, le maire propose de choisir un maître d'œuvre parmi les trois entreprises consultées : Merlin, SCERCL et Safége. L'opposition municipale (majeure à cette séance du conseil) ne souhaitant pas choisir de maître d'œuvre, le conseil repousse cette proposition (3 pour et 4 contre).

• Les conditions financières inscrites dans la convention avec le SAAEMM ont déjà été approuvées par le conseil. Le syndicat accorde à la commune, sans frais financiers, le paiement sur 5 ans de sa participation aux investissements déjà réalisés, cela suite aux négociations menées par le maire. La durée de la convention est sans limite, suivant les conseils de la DDASS. La formulation de la durée de la convention était le seul point ayant empêché de valider une convention avec le SAAEMM lors d'un précédent conseil. Malgré cela, l'opposition, majoritaire à cette séance, ne souhaite pas qu'une convention soit arrêtée ce soir. Ce point n'est donc pas mis au vote.

## 2 - Commerce communal

• Le maire propose une actualisation des conditions conventionnelles. Malgré une discussion préalable entre tous les conseillers, l'opposition propose en séance du conseil un grand nombre de retouches. Et le conseil vote (7 pour) pour le projet avec toutes les retouches. Compte tenu du très grand nombre de retouches faites en séance du conseil municipal, d'une part les conseillers n'ont pas pu se prononcer sur un texte complet et

clair et, d'autre part, les notes prises par le secrétaire de séance ne permettent pas d'enlever bon nombre d'ambiguités. Le maire proposera donc au vote d'un prochain conseil municipal un texte complet et clair s'appuyant sur les commentaires faits en séance.

- Le principe d'une reconduction de la convention de délégation de service public au profit de l'actuel gérant pour la durée précisée dans la convention actualisée, sans appel d'offre extérieur, est accepté par 7 voix pour. Un appel d'offre n'aura donc lieu que si l'actuel gérant refuse la convention actualisée.

## 3 - Vente de terrain

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Planchamp, Stéphane Capelli sera amené à vendre au département sa parcelle cadastré section M, n° 782 (100 m<sup>2</sup>). Lorsque l'engagement de Stéphane Capelli envers le département sera définitif, la commune lui cédera une parcelle cadastrée section M, n° 460 (85 m<sup>2</sup>), comme cela avait déjà été envisagé par le passé. Cette cession pour la commune se fera au prix du m<sup>2</sup> établi par les Domaines (7 voix pour).

## 4 - Affaires diverses

Le conseil municipal :

- renouvelle (7 voix pour) l'adhésion pour 5 ans (environ 11 euros par an) pour la certification PEFC (gestion durable de la forêt communale) ;

• crée une commission pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (en relation avec les divers handicaps). Cette commission devrait comprendre des personnes élues ou non (ces dernières seront choisies par le maire parmi les candidats). Candidats élus : S. Tardy, P. Valcke et Mme Darves-Bornoz ;

• concernant les conteneurs semi-enterrés, ce point dépend du SIRTOMM le conseil ne décide pas. Il proposera cependant de placer les conteneurs du Chef-Lieu sur la route du Planchamp, en face du chemin du Banchet, plutôt que derrière l'église comme proposé par le SIRTOMM ; de veiller à ce que les conteneurs papiers soient de capacité suffisante vers l'école ; de placer, dans toutes les mesures du possible, des conteneurs au Planchamp et au Pied des Voûtes (point I).

## CONSEIL MUNICIPAL

## SAINT-ALBAN

Après la réunion du 29 janvier,  
l'opposition précise ses positions

Le compte rendu officiel de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban du 29 janvier 2010, rédigé par le maire de Saint-Alban, tel que nous le publions ci-dessous, a fait réagir l'opposition qui s'est exprimée par une lettre ouverte adressée le 28 février dernier aux électeurs de la commune.

Dans cette lettre, les trois conseillers municipaux de l'opposition qui étaient présents à cette réunion (\*) estiment que « ce compte rendu n'est pas objectif. Il ne reflète pas la réalité de nos interventions. » Et de reprendre deux points qui étaient à l'ordre du jour de cette réunion : l'alimentation en eau potable de Saint-Alban et la gestion du commerce communal.

Pour l'alimentation en eau potable de la commune, les trois conseillers écrivent : « Nous ne sommes pas hostiles au projet d'utilisation du droit d'eau (3 litres par seconde) de Saint-Alban sur la source des Roches de Saint-Colomban. Le conseil municipal, le 20 février 2009, vous avait mandaté à l'unanimité pour travailler dans cette direction. Le 29 janvier 2010, le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de raccordement à la conduite du SAAEMM (eau de source des Roches) était à l'ordre du jour. Nous avons effectivement voté contre le choix que vous proposez (cabinet Safége). Nous avons souhaité que le conseil municipal, dans un premier temps, retienne un maître d'œuvre se limitant à l'élaboration d'une étude définissant de manière fiable la faisabilité technique de l'alimentation du réservoir des Perrières par raccordement à la conduite du SAAEMM, avant de s'engager sur la maîtrise d'œuvre des travaux comme vous le proposez. Lors du conseil du 12 juin 2009, vous aviez reçu

mandat « pour faire faire les études pour le raccordement ». Vous ne nous les avez jamais présentées. Sans ces études, comment se prononcer sur la maîtrise d'œuvre de travaux qui engagent notre commune pour plusieurs décennies ? »

Et de conclure, sur ce point : « Daniel Quézel-Ambrunaz a proposé que le conseil municipal puisse rencontrer les 3 maîtres d'œuvre ayant déposé un devis avant de choisir l'un d'entre eux. Nous souhaitons travailler sérieusement les différents éléments de ce dossier avant d'engager un choix important pour notre commune. Nous renouvellons aujourd'hui la demande formulée en conseil municipal : nous souhaitons rencontrer les maîtres d'œuvre avant de retenir l'un d'eux. Lorsque la validation du projet de convention SAEMM – commune de Saint-Alban est arrivée à l'ordre du jour de notre conseil municipal, il nous a paru prématuré de valider le 29 janvier 2010 une convention démarrant au 1<sup>er</sup> avril 2010, impliquant un premier versement de 12 200 euros en décembre 2010, alors qu'aucun dossier technico-économique confirmant le coût et la faisabilité du raccordement ne nous a été présenté. »

Pour le commerce communal, l'opposition explique : « Nous sommes très étonnés par votre rédaction concernant ce point, le vote du conseil municipal ayant été, après débat, unanime. Par ailleurs, vous avez omis d'indiquer que le contrat d'affermage des deux gîtes du Triandou doit être aligné sur celui concernant les gîtes de l'ancien presbytère (contrat CCVG – Marc Vuillermoz). »

(\*) Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke.

Christian Campillo démissionne  
de ses fonctions d'adjoint au maire

Selon des rumeurs concordantes, apparues dès l'automne, et depuis largement confirmées, Christian Campillo aurait informé Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, de son intention de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire de la commune de Saint-Alban et de vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Ces démissions seraient effectives depuis le début du mois de mars. Christian Campillo conserverait néanmoins ses fonctions de conseiller municipal et souhaiterait conserver celles de conseiller communautaire (représentant de la commune de Saint-Alban au conseil de la CCGV). Mais, sur ce dernier point, cette volonté dépend du conseil municipal de Saint-Alban.

Les raisons de cette démission tiendraient d'une part, aux difficultés rencontrées par Christian Campillo pour instaurer un travail d'équipe et, d'autre part, à des divergences de vue entre lui et le maire sur quelques questions importantes : gestion de l'emploi communal, affermage des gîtes du Tiandou, etc.

Depuis le décès de Jean-Pierre Merle (12 février 2009), qui était premier adjoint, Christian Campillo était le seul adjoint en exercice. Or selon l'article L.2122.1 du Code général des collectivités territoriales « Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. » Il est donc obligatoire que la commune de Saint-Alban élise rapidement un nouvel adjoint. Si aucun conseiller

municipal n'est candidat ou si un candidat déclaré ne recueille pas les suffrages du conseil municipal, les électeurs de Saint-Alban pourraient bien-tôt être invités à retourner aux urnes.

De son côté, l'association Saint-Alban avenir a tenu son assemblée générale le 28 novembre dernier. Le débat n'a pas permis de dégager une ligne d'action commune des élus de l'opposition, seul Georges Quézel-Ambrunaz souhaitant démissionner et se représenter pour obtenir des élections partielles afin de compléter le conseil municipal après le décès de Jean-Pierre Merle.

Dans ces conditions, Georges Quézel-Ambrunaz a décidé de « réduire sa participation à la vie municipale » et de se retirer de la présidence de l'association préférant se consacrer à l'AFP intercommunale « pour poursuivre l'action engagée par [...] Pierre Noël et Edmond Lauminy. [...] Beaucoup de résultats sont déjà visibles, sur les paysages comme sur le retour de troupeaux dans nos villages. Il reste beaucoup à faire, des extensions sont prévues qui seront les bienvenues pour accueillir de jeunes éleveurs qui y ont demandé des terrains. » Georges Quézel-Ambrunaz souhaite également, en concertation avec l'office de tourisme, participer « au renouveau d'un Festivillards plus ambitieux » car « après une dizaine d'années d'existence, il a tendance très naturellement à s'essouffler » (\*).

(\*) Source : lettre aux sympathisants de l'association Saint-Alban avenir (18 janvier 2010).



St-Jean-de-Maurienne

Tél. 04 79 59 81 03

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

CHAUFFAGE  
SANITAIRE  
SERRURERIE  
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE  
FILS  
Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

## PARET-GRIS

Olivier & Marie-Pierre

U S I N A G E D E P R É C I S I O N

C O N S T R U C T I O N M É C A N O - S O U D É E

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses

34130 VALERGUES

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

sarlparetgris@wanadoo.fr

## la mure bianco

Combustibles • carburants • lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage



PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38

## SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU  
22 JANVIER 2010

Absentes : Anne-Karine Favre-Bonté et Catherine Girard (procuration à Maurice Bozon).

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2009 est approuvé en tenant compte de la remarque de Pierre-Yves Bonnivard au sujet du droit de préemption urbain concernant une vente au Châtelet : il fallait lire : « vente Combet – Pommier » et non pas : « vente Combet – Bonnivard ».

## 1 – Immobilier

Il est rappelé au conseil municipal que la vente des terrains de La Perrière à la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) (entreprise du bâtiment G) était prévue pour 10 000 euros et la fin des travaux fixée au 25 décembre 2009. Le conseil est également informé que la réunion prévue le 29 janvier avec M. Terrier (architecte de PISE) et M. de Keyser (directeur de PISE) pour la signature de cette vente (avec délai de construction repoussée à la fin du mois d'avril 2010 et la fin des travaux prévue pour le 30 juin 2010) a été annulée et reportée. Après discussion, le conseil municipal décide de fixer la date limite de signature pour la vente des terrains de La Perrière avec la société PISE au 15 février 2010, que la fin des travaux du bâtiment G soit fixée au 30 juin 2010, et que si ces travaux ne sont pas terminés dans ces délais, une pénalité de 550 euros par lit non construit sera demandée à la société PISE, à concurrence des 70 lits qui sont à réaliser dans le bâtiment G.

## 2 – Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Il est rappelé au conseil le projet lancé en 2007 par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) ayant pour objet l'aménagement et le développement inter-communal de l'espace situé en limite des communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban, en prolongement des hameaux de Lachenal et du Bessay, respectivement situés de part et d'autre des limites communales. Ce projet prévoit entre autres la réalisation d'une zone destinée à accueillir des activités artisanales et/ou agricoles

afin d'organiser et de regrouper les activités existantes ou futures. Il est également rappelé au conseil la procédure de révisions numéros 1 et 2 du PLU, actuellement en cours. Cependant, le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu que la commune se désengage de cette ZAC lancée (et désormais abandonnée) par la CCGV et que, suite à cet abandon, il serait opportun de lancer, à l'avenir, une révision simplifiée numéro 3 du PLU pour supprimer les zones AU1 et AU2 de Lachenal (au lieu-dit Entre Grenier) afin de les reclasser en zones A (agricoles). Le conseil municipal accepte l'abandon de ce projet de ZAC et, à terme, une révision simplifiée du PLU.

## 3 – Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du syndicat départemental d'électricité de la Savoie des subventions pour effectuer l'enfouissement des réseaux électriques aux Ponts, Nantchenu et La Pierre ;
- de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section H, n° 643 (La Pierre), qui fait l'objet d'une vente entre les Consorts Bordon-Biron et Azoulai ;

• de reconduire la convention entre la commune et la SPA concernant la mise en fourrière des chiens errants ou trouvés en état de « divagation » (coût : 0,30 euro par habitant et par année calendaire sur la base du dernier recensement connu) ;

- d'augmenter de 3 % les tarifs de location du gîte situé à Lachenal pour l'hiver 2010-2011 et l'été 2011. Soit pour l'hiver 2010-2011, hors vacances scolaires : 333 euros par semaine ; vacances de Noël et vacances scolaires : 420 et 600 euros par semaine. Pour l'été 2011, hors vacances scolaires : 236 euros par semaine ; vacances scolaires : 394 euros par semaine ;
- d'autoriser l'installation du camion à pizzas Récré à Piz' pour février 2010 (le mardi et le jeudi, au pied des pistes) et la saison estivale 2010 (le mercredi, après le pont du Châtelet) et pour la vente de produits régionaux au pied des pistes (saison hivernale 2009-2010), le vendredi. Il est rappelé au conseil la décision du 23 octobre 2009 autorisant l'installation du camion à pizzas Cass'Dalle, le mercredi pour la saison hivernale 2009-2010 ;
- d'examiner en commission des travaux la demande de l'association Saint-Col station fleu-

## ■ BRÈVE

► RISQUES NATURELS. Un arrêté préfectoral du 23 septembre 2009 approuve le plan de prévention des risques naturels élaboré sur le territoire de la commune de Saint-Colomban. Ce plan comprend un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques. Ces pièces sont tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Colomban et à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

● SÉANCE DU  
10 FÉVRIER 2010

Absents : Norbert Combet, Catherine Girard (procuration à Maurice Bozon), Stéphan Pezzani (procuration à Evelyne Rostaing-Troux) et Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon).

## 1 – Station d'épuration

M. Vincent, du bureau d'études SCERCL, dresse le bilan de l'appel d'offres lancé pour l'entretien et le fonctionnement de la station d'épuration. Après son exposé, M. Vincent se retire et le conseil décide de remettre à tous les conseillers municipaux les documents présentés par M. Vincent afin qu'ils puissent déterminer en toute connaissance de cause, étant entendu qu'un écart de coût existe entre les sociétés Lyonnaise des Eaux-France (filiale de Suez environnement) et Véolia-Eau.

Une décision sera prise ultérieurement (*lire ci-dessous*).  
2 – Boulangerie

Le 3 février dernier, le comité

d'évaluation de la chambre de commerce et d'industrie (Transcommerce) a estimé à 50 000 euros le fonds de commerce de la boulangerie-épicerie. Le loyer des murs a été évalué à 300 euros maximum par mois. M. Blanc, notaire à La Chambre, communiquera prochainement les bases de ces estimations. Georges Favre-Bonté se renseignera auprès de M. Blanc et de la chambre de commerce et d'industrie pour savoir si un appel d'offres est nécessaire pour céder un fonds.

## 3 – Via ferrata

Le conseil municipal prend connaissance du contrat de maintenance et de vérification de la via ferrata de Lachal, du rocher de Capaillan et de la structure artificielle d'escalade de la salle des fêtes, présenté par la société Prisme. Ce contrat est valable pour une durée de 3 ans. Le montant de la prestation s'élève à 5 382 euros TTC par an (5 130 euros TTC en 2009). A la demande de plusieurs conseillers municipaux, des devis seront demandés à d'autres intervenants (par exemple la Compagnie d'intervention et de travaux en montagne : Citem) avant de prendre une décision.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- prend connaissance d'un projet de passerelle (16 mètres de large avec enrochements) entre Champ Rey et le plan d'eau du Clos. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil général pour la réalisation de ces travaux qui s'élèveraient à la somme de 40 000 euros TTC ;
- décide d'acheter une plaque funéraire à la mémoire de Jacques Paret-Dodon (environ 500 euros TTC) ;
- décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la vente des terrains cadastrés section F, numéros 473 et 1164, à Lachenal, entre les consorts Chapas et Bozon / Murino, et autorise l'acheteur (Pascal Bozon) à se raccorder au réseau d'assainissement public (cette question est à voir sur place cependant).

● SÉANCE DU  
23 FÉVRIER 2010

Absents : Ségolène Coin et Catherine Girard, Stéphan Pezzani et Patrick Martin-Fardon qui ont donné procuration à, respectivement, Maurice Bozon, Evelyne Rostaing-Troux et Hervé Tardy.

## 1 – Station d'épuration

Le conseil choisit (vote à main levée : 8 voix pour et 2 contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard) la société Lyonnaise des Eaux-France pour gérer la station d'épuration (*lire ci-dessous*). Certains points sont encore à éclaircir avec M. Vincent.

## STATION D'ÉPURATION

## La gestion à la Lyonnaise des eaux

Après plusieurs semaines de réflexion, et en s'appuyant sur l'analyse des offres reçues établie par la Société de conseils, études et réalisations pour les collectivités locales (SCERCL), le conseil municipal a choisi la société Lyonnaise des Eaux-France pour gérer la station d'épuration de Saint-Colomban située en Coiraz. Le contrat est établi pour 6 ans.

Malgré un coût plus élevé (19 134 euros par an contre 9 977 euros pour Véolia-Eau), la société Lyonnaise des Eaux-France (qui gérait la station depuis sa mise en service) aurait été préférée pour trois raisons :

- conformément au cahier des charges, Lyonnaise des Eaux-France provisionnera chaque année 2 750 euros pour le renouvellement des équipements de façon à rendre, à la fin du contrat, une installation en parfait état de marche alors que, de son côté, Véolia-Eau ne s'engageait à provisionner que 600 euros par an pour le changement de 3 pompes ;
- en cas d'urgence, le délai d'intervention sera de 1 heure pour Lyonnaise des Eaux-France (qui assurera l'exploitation de la station depuis son agence de Saint-Jean-de-Maurienne) contre 2 heures pour Véolia ;
- le temps passé sur la station (en gestion technique et administrative) sera de 360 heures par an pour Lyonnaise des Eaux-France contre 233 heures par an pour Véolia-Eau.

Le conseil municipal a remercié (13 mars 2010) la société Lyonnaise des Eaux-France qui a décidé, une fois choisie, de ne pas facturer à la commune les 5 derniers mois de maintenance.

**LA CAVE JEANDET**  
Vins Fins - Champagne - Spiritueux  
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année  
11, Place de l'Hôtel de Ville  
73000 Chambéry  
Tél. 04 79 85 61 65

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sol  
5, rue des Mouettes  
74000 Annecy  
Tél. 04 50 57 12 05

**BOUCHERIE DU MONT CUCHE**  
Charcuterie - Volailles - Lapins  
**J. FERA TRAITEUR**  
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 34 01

**LA RÉCRÉ À PIZ'**  
Tél. 06 63 84 21 14  
A Cuines : le jeudi  
A St-Avre : le samedi  
A St-Col. : le mercredi (février et été)  
Commandes sur simple appel

## ● SÉANCE DU 13 MARS 2010

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (24 mars 2010), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*] Absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Catherine Girard et Hervé Tardy qui ont donné procuration à, respectivement, Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Girard et Patrick Martin-Fardon. Le conseil municipal approuve les comptes rendus des réunions du 22 janvier, 10 février et 23 février 2010.

### 1 - Comptes administratifs 2009

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2009 de la commune, du service des gîtes et du centre communal d'action sociale (CCAS) qui s'établissent ainsi :

- pour commune : les comptes dégagent, en fonctionnement, un excédent de 509 731 euros (1 224 209 euros de dépenses pour 1 733 940 euros de

recettes) et, en investissement, un excédent de 530 404 euros (1 310 604 euros de dépenses pour 1 841 008 euros de recettes). Ce qui amène l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2009 à 509 766 euros alors qu'au 31 décembre 2008 on constatait un déficit cumulé de 20 638 euros ;

- pour le service des gîtes : les comptes montrent, en fonctionnement, un excédent de 27 316 euros (34 391 euros de dépenses pour 61 707 euros de recettes) et, en investissement, un déficit de 15 983 euros (44 332 euros de dépenses pour 28 350 euros de recettes). Ce qui amène à un excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2009 de 51 246 euros alors qu'au 31 décembre 2008 on constatait un excédent cumulé de 67 229 euros ;
- pour le CCAS : le compte administratif établit un déficit de fonctionnement de 142 euros (9 860 euros de dépenses pour 9 718 euros de recettes), ce qui amène à un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2009 de 5 319 euros.

## TÉLÉPHONIE MOBILE

### La vallée des Villards enfin couverte

Longtemps connues comme un bastion « résistant » à la téléphonie mobile, la vallée des Villards est enfin couverte après la mise en service du relais par l'opérateur France-Télécom Orange (9 février), les opérateurs Bouygues Télécom et SFR ayant, pour leur part, procédé au raccordement à la fin de l'année dernière. Terminée donc la recherche des emplacements « où ça passait », qui sur son balcon ou sur la route, dans les Voûtes ou ailleurs... Il était temps, car cette « zone blanche » de la téléphonie mobile était devenue un « point noir » pour les touristes qui se réchauffaient à utiliser les cabines publiques dont on ne sait pas ce qu'elles vont devenir.

Conduit par le conseil général de la Savoie (maître d'œuvre, qui a financé l'opération) dès 2005, les premiers travaux ont commencé à l'automne 2008 une fois l'implantation choisie (sur 361,50 m<sup>2</sup> acquis pour l'euro symbolique par le conseil général en février 2008) et l'accord de la DDE obtenu (novembre 2007). Le relais, situé à quelques mètres de la gare d'arrivée du télésiège de l'Ormet, fait 30 mètres de haut (plus les 2,30 m du paratonnerre). La puissance des ondes électromagnétiques émises par le relais est inférieure à la valeur limite qui nécessite l'installation d'une protection de sécurité, obligatoire en cas de dépassement quand des personnes habitent dans un rayon inférieur à 100 mètres autour du relais.

Cette couverture permettra aux portables d'accrocher le réseau de téléphonie dans bon nombre de combes villarines ce qui devrait apporter un plus sur le plan de la sécurité.

Aux Villards, il est également possible de se connecter à Internet haut débit (ADSL) grâce au répartiteur de Saint-Alban. Cependant, sur les 241 lignes téléphoniques éligibles (bon nombre d'entre elles ont déjà souscrit un abonnement), 16 abonnés ne pourraient pas se connecter car situés à plus de 6 kilomètres du répartiteur. Cependant, les tests de compatibilité des options, proposées par les différents fournisseurs d'accès à Internet, montrent que des évolutions sont attendues dans les prochains mois.

Christophe Mayoux



■ L'emplacement du relais téléphonique.

## Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

73130 La Chambre      Tél. 04 79 56 24 68

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY  
Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -  
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margéziaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

## Robert RICHARD

### TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES  
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78  
327 430 740 R.M. 73

## Ets ARLAUD

Station service ELAN - Automat 24h/24

RENAULT Assistance et dépannage

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparation toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

Z.A des Grands Près - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

## BUDGET 2010

## SAINT-COLOMBAN

### Deuxième exercice sans emprunt

Le budget 2010 de la commune, adopté par le conseil municipal le 13 mars dernier, s'équilibre en recettes et dépenses à 1 717 384 euros en fonctionnement et à 1 994 114 euros en investissement.

- Dans les dépenses de fonctionnement on trouve les charges à caractère général (408 705 euros) avec la prise en compte de l'entretien de la station d'épuration (20 000 euros), la location de la dameuse (44 000 euros), etc. Les charges de personnel augmentent peu (4,8 %, par rapport à 2009) à 197 500 euros. Les subventions sont limitées au CCAS (7 500 euros) et pour l'association Saint-Col station fleurie (4 700 euros), la communauté de communes étant chargée de répondre aux demandes des associations des trois communes membres. Dans cette section, on note encore l'inscription d'une demi-pénalité due à la Satvac (192 500 euros). Finalement la somme affectée aux recettes d'investissement est de 522 079 euros contre seulement 326 687 euros l'an passé. L'intérêt de la dette à rembourser est stable à 307 635 euros.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement du produit des impôts (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) qui représente 1,227 million d'euros soit 71,4 % du total des recettes. Il est prévu aussi 56 800 euros de coupe de bois et 38 000 euros de vente d'eau au syndicat intercommunal d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne (pour l'année 2009 et 2010). A cela s'ajoute 160 179 euros de dotation générale de fonctionnement, et des dotations diverses dont 112 276 euros de compensation de la TP de Grand Maison, 11 000 euros provenant de La Poste, la location des locaux de la boulangerie (1 400 euros) et de la cure (8 000 euros), etc.

- En investissement, côté dépenses, on trouve le remboursement du capital de la dette (283 253 euros), ce qui fait une annuité de 590 878 euros, stable par rapport à l'an passé. Le poste le plus important des dépenses de cette section (673 000 euros, 33,7 %) est celui concernant des travaux projetés sur le domaine skiable (canons à neige). Viennent ensuite la réfection du fond du plan d'eau (60 000 euros), la traversée du Chef-Lieu (269 200 euros), l'enfouissement des réseaux secs (La Pierre, Nantchenu) (261 000 euros), la passerelle de Champ Rey (50 000 euros), l'achat d'un engin mécanique (50 000 euros), le paiement de terrains (20 000 euros, pour Barral et la route des Croix), la construction d'un bâtiment pour ranger les explosifs (56 000 euros), la rénovation et l'entretien des chemins agricoles (50 000 euros) et de randonnées (30 000 euros), etc. Les recettes proviennent de la récupération de la TVA sur des travaux antérieurs (384 109 euros), de l'excédent de fonctionnement 2009 (509 730 euros) et de l'excédent d'investissement cumulé 2009 (509 766 euros). Pour la seconde année consécutive, aucun emprunt n'a été inscrit au budget pour l'équilibrer.

2009 au 15 janvier 2010, une demi-douzaine de Villarins se sont exprimés contre ces urbanisations futures et une pétition a circulé ;

- alloue une subvention de 4 700 euros à l'association Saint-Col station fleurie, et 120 euros à l'association Régul'Matous de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- soutient la démarche de la commune de Montaimont qui demande au conseil général de la Savoie une subvention exceptionnelle pour rénover la route du col de Chaussy, sérieusement dégradée, qui permet de relier les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise par Montaimont, Saint-François et le col de la Madeleine. Cette réfection coûterait environ 280 000 euros ;
- décide de ne pas appliquer son droit d'intention d'aliéner sur un bien immobilier cadastré section B, numéro 440, appartenant à Sébastien Sornet et faisant l'objet d'une vente ;
- décide d'avoir un entretien avec Simon Cartier-Lange qui souhaite entreprendre des travaux pour développer son entreprise à Lachenal ;
- approuve l'appel national des

maires et des élus lancé pour obtenir le retrait du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la France ;

- approuve (seul Hervé Tardy s'abstenant) la demande de l'office de tourisme qui souhaite appliquer des tarifs préférentiels pour les vacanciers de la zone C (Bordeaux et Paris) pour la semaine des vacances de février 2011 où ils se retrouvent seuls (soit celle du 12 au 19 février 2011) ;

• approuve la convention, établie pour 3 ans (2010 à 2012) avec le RTM, pour surveiller les ouvrages de protection (filets paravalanches) de Fremezan (600 euros annuels).

En fin de réunion, Francis Martin-Fardon demande qui va succéder à France Location, gestionnaire de la résidence de La Perrière, et indique que ce groupe serait resté si on avait consenti à réduire le loyer de la gérance. Norbert Combet répond qu'un autre gestionnaire est recherché. Jean-Jacques Tronel, lui, signale que la vallée des Villards n'aura pas de couverture TNT après le passage au tout numérique le 20 septembre 2011.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2009

Absents : Christian Campillo (procuration à Maurice Darves-Bornoz).

Lors de la discussion qui s'est établie à propos de l'approbation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2009 :

- Albert Genin intervient pour souhaiter que la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) prenne en charge dès 2010 les travaux de l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines. Norbert Combet, président, indique que cela se fera quand l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines aura adopté les statuts réglementaires conformes au décret de mai 2006 et aura passé une convention spécifique avec la CCGV ;
- pour le réaménagement de la dette et le nouvel emprunt, Albert Genin demande à quel projet est destiné ce prêt. Norbert Combet répond que ce prêt servira à financer les priorités fixées lors d'un précédent conseil communautaire, à savoir : une partie du réaménagement de l'ancienne école du Premier-Villard en appartements, l'achat d'un véhicule qui servira essentiellement à Sainte-Marie-de-Cuines (27 370 euros TTC), la transformation de l'ancien local de l'office du tourisme en salle d'activité (125 000 euros HT) et l'achat d'un engin de déneigement (170 000 euros TTC) ;

- Albert Genin propose de rajouter au compte rendu que le montant de l'Asadac est subventionné par le conseil général à hauteur de 25 %, et de remplacer : « revoir les tarifs » par : « des précisions sur les contrats ». Enfin, Albert Genin souhaiterait que les votes dans les comptes rendus soient nominativement mentionnés ;

- sur le réaménagement des emprunts et le nouveau prêt, Pierre-Yves Bonnivard précise que le résultat du vote mentionné dans le compte rendu n'est pas conforme au vote effectué lors de la réunion du conseil, le résultat étant le suivant : 5 voix pour un emprunt d'une durée de 12 ans au taux de 3,65 % avec une annuité de 36 149,75 €, et 3 voix pour un emprunt d'une durée de 15 ans au taux de 3,90 % avec une annuité de 30 930,40 € (NDLR : les votes avaient été correctement transcrits dans le compte rendu publié dans le numéro 150 du Petit Villarin.)

#### 1 - La Perrière

Le conseil est informé de l'estimation du prix des 4 apparten-

ments de la résidence de La Perrière situés dans le bâtiment C et destinés à la vente : appt C01 (27,61m<sup>2</sup> au rez-de-jardin) : 70 000 euros ; appt C02 (40,45 m<sup>2</sup> au rez-de-jardin) : 105 000 euros ; appt C012 (40,42 m<sup>2</sup> avec balcon) : 108 000 euros ; appt C022 (50,76 m<sup>2</sup> avec balcon) : 135 000 euros. Après discussion, le conseil (6 voix pour, 2 abstentions : Philippe Girard et Claude Bérard, et 1 voix contre : Albert Genin) adopte les tarifs suivants : appt C01 : 55 000 euros ; appt C02 : 80 000 euros ; appt C012 : 80 000 euros ; appt C022 : 102 000 euros. Soit une décote de 20 à 25 %.

#### 2 - Sorties scolaires

Pierre-Yves Bonnivard fait le point sur l'organisation des sorties scolaires de ski de l'école intercommunale des Villards et de l'école de Sainte-Marie-de-Cuines. Une discussion s'engage concernant les forfaits de ski sachant que la Satvac (gestionnaire des remontées mécaniques de Saint-Colomban) n'est pas d'accord pour proposer un tarif préférentiel pour les forfaits « saison Sybelles » (forfait de 308 euros subventionné à hauteur de 155 euros par la Satvac) aux enfants de l'école primaire de Sainte-Marie-de-Cuines, tarif préférentiel seulement accordé pour l'école intercommunale des Villards. Maurice Bozon propose au conseil, pour cette année, et si aucun accord n'est trouvé avec la Satvac sur les forfaits « saison Sybelles », que la communauté de communes prenne à sa charge un tarif préférentiel pour les forfaits saison enfants sur le domaine de Saint-Colomban. Le conseil accepte cette proposition.

#### 3 - Nettoyage

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offre concernant le nettoyage des locaux de l'école intercommunale, de l'office du tourisme, des bureaux de la communauté de communes au Martinan, du bâtiment d'accueil, de la salle des fêtes : les sociétés Véronet, M2D et Léa Aurora Service. Le conseil choisit la société Léa Aurora Service qui propose les tarifs les moins élevés, à savoir : l'école : 75 euros ; l'office du tourisme : 50 euros ; les bureaux de la CCGV : 37,80 € ; le bâtiment d'accueil (salle hors sac) : 75 euros ; le bâtiment d'accueil (poste de secours) : 10,50 € ; le bâtiment d'accueil (bureau de la Satvac) : 12,50 € ; la salle des fêtes : 100 euros.

#### 4 - Budget

- Pour en échelonner le versement sur 12 mois, le conseil communautaire fixe provisoirement à 350 000 euros l'attribution de compensation de la commune de Sainte-Marie-de-

Cuines, pour 2010, en attendant que la commission d'évaluation des charges en fixe le montant exact et définitif.

- Le conseil décide de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et de lui accorder les indemnités de conseil et de confection du budget à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 (558,48 € net).

#### 5 - Questions diverses

- Office de tourisme (OT). Afin d'éviter des problèmes de trésorerie en début d'année, le conseil communautaire accepte de fixer provisoirement à 160 000 euros la subvention de l'année 2010 en attendant que le budget définitif de l'OT soit présenté au conseil communautaire.
- Le conseil adopte le contrat d'affermage concernant les 3 gîtes du presbytère de Saint-Alban (7 voix pour et 2 abstentions : Albert Genin et Claude Bérard qui auraient souhaité un contrat plus simple).
- Le conseil décide de ne pas souscrire à l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atesat, 1 306,12 € annuels). D'ici 2013, la CCGV devra cependant mettre en conformité l'accès des locaux recevant du public.

- Ecole du Premier-Villard. Le conseil accepte le devis d'ERDF (1 854,08 € TTC) pour le raccordement électrique des appartements de l'ancienne école du Premier-Villard au réseau électrique principal.

- Suite à la demande de Simon Cartier-Lange demandant une aide financière à la CCGV pour une presse à briquette, la CCGV s'est rapprochée du Sirtomm pour essayer d'obtenir une aide financière de leur part. En réponse, le Sirtomm (24 novembre 2009) indique qu'il ne peut pas accorder d'aide financière pour ce projet malgré son intérêt écologique. Sur proposition de Pierre-Yves Bonnivard, le conseil décide de ne pas subventionner ce matériel.

- Le marché de Noël de l'école intercommunale (15 décembre 2009) a rapporté 521,28 €.

- L'assurance du véhicule récemment acquis sera payée par la CCGV et non pas par la commune de Sainte-Marie-de-Cuines.

- Pierre-Yves Bonnivard fait au conseil le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'école de l'école intercommunale (23 octobre 2009).

En fin de réunion, Gilbert Emieux demande des précisions sur un compte rendu du conseil municipal de Saint-Etienne-de-Cuines publié dans la presse locale.

### ● SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2010

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 23 décembre 2009, le conseil aborde l'ordre du jour.

#### 1 - Salle d'activité

Dans le cadre du réaménagement des locaux de l'ancien syndicat d'initiative (situés audessous de la mairie de Saint-Colomban), le conseil communautaire (6 voix pour et 3 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard, Christian Campillo et Philippe Girard) entérine le choix de la commission d'appel d'offres pour les lots suivants (TTC) : lot n° 1 (gros œuvre) : Ent. Jamen (24 817 euros) ; lot n° 2 (menuiserie) : Ent. Qualité Bois (11 210,11 €) ; lot n° 3 (cloisons) : Ent. Chafraix (11 842,95 €) ; lot n° 4 (électricité) : Ent. Nétarfas (10 696,78 €) ; lot n° 5 (plomberie) : Ent. Martin-Cocher (14 487,14 €) ; lot n° 6 (carrelage) : Ent. Burrot (8 984,10 €) ; lot n° 7 (vitrerie) : Ent. Grolla (2 043,25 €) ; lot n° 8 (peinture) : Ent. Rochetti (6 984,74 €) ; lot n° 11 (serrurerie) : Ent. Métallière (4 675,23 €). Aucune entreprise n'a répondu pour le lot n° 9 (équipement de cuisine) et le lot n° 10 (accès handicapé) a été supprimé. Au total, cet aménagement coûtera 95 741 euros TTC.

#### 2 - Ecole

Le conseil communautaire accepte le budget 2010 de l'école proposé par les enseignantes (9 000 euros) tout en souhaitant demander plus de précisions à la directrice. Pour la cantine, le conseil est informé des tarifs pratiqués par la société Atrium (Saint-Jean-de-Maurienne) concernant les repas et leur livraison : coût du repas : 7,10 € HT ; coût de la livraison : 40 euros HT. Les tarifs actuels, pratiqués par la Mapad, sont : repas : 5,77 € TTC ; livraison (par l'ADMR) : 10 euros TTC. Le conseil décide de recontacter la société DECLICC, qui gère la politique jeunesse du canton, et de poser cette question au conseil du Sivom (15 février 2010).

#### 3 - Sirtomm

Le conseil accepte le principe la mise en place de conteneurs semi-enterrés et discutera avec le Sirtomm sur leur nombre et leurs emplacements.

#### 4 - AFP de Cuines

Suite à l'intégration de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), et de la décision de l'AFP du Pinais et de Plan Pra de lancer, sur cette commune, et pour 2010, un programme de reconquête de surfaces pastorales et d'extension de desserte interne (programme

qui fait partie intégrante de la liste des projets à 5 ans du plan pastoral de territoire de Maurienne), l'AFP demande à la CCGV d'établir une convention afin que cette dernière assure le financement et la maîtrise d'ouvrage déléguée. Ce programme dont le coût de réalisation s'élève à 29 500 euros ne peut pas être supporté par la seule AFP du Pinais et de Plan Pra. La convention permettra de définir les droits et les devoirs de chacune des parties et engagera la communauté de communes à faire réaliser le programme pour le compte de l'AFP. Après discussion, le conseil décide d'établir une convention entre la CCGV et l'AFP du Pinais et de Plan Pra de Sainte-Marie-de-Cuines pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Par ailleurs, sur la proposition de Albert Genin, le conseil accepte de demander une subvention pour les travaux 2010 de cette AFP dont le financement sera étudié lors de la réunion d'évaluation des transferts des charges.

#### 5 - Questions diverses

Le conseil communautaire :

- choisit l'entreprise Serge Darves-Blanc pour réparer les deux portes d'entrée de la salle des fêtes (792,95 € TTC), un autre devis (Genoulaz) s'élevant à 4 134,57 € TTC pour le seul changement de la porte d'entrée du rez-de-chaussée ;
- refuse d'adhérer au CAUE (conseils d'architecture, la cotisation est prise en charge par le Sivav et le Sivom) ;
- décide de recontacter les entreprises concernant la réparation du mur à côté du bâtiment d'accueil à La Pierre ;
- accepte le devis de l'entreprise Kone (741,16 € HT) pour la réparation de la porte du garage de La Perrière ;
- décide [5 voix pour, 1 contre (Pierre-Yves Bonnivard) et 3 abstentions (Christian Campillo, Albert Genin et Philippe Girard)] de ne pas louer la salle des fêtes pour l'animation Festiblanc prévue les 11, 12 et 13 mars 2010 en raison des dégradations survenues l'an dernier lors de cette même manifestation ;
- est informé du nouveau montant de la TP (*lire page 15*). En fin de réunion, Gaston Emieux signale que les employés, en déneigeant, ont poussé de la neige sur son terrain (Lachenal), et couché les piquets et le grillage. Norbert Combet propose que les employés réparent les dégâts. Adrien Maurino intervient au sujet des fumières : Norbert Combet propose d'inscrire la somme au budget 2010. Après ces interventions la réunion se poursuit à huis clos pour examiner la question de la ZAC.

|  |                  |
|--|------------------|
| PAINS<br>PATISSERIE<br>SOUVENIRS         | J.-L.<br>TABOURY |
| Tél. 04 79 59 48 59                      |                  |
| Spécialité marjolaine - chocolats maison |                  |
| SAINT-ETIENNE-DE-CUINES                  |                  |

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>Laurent MARTIN-COCHER</b>          |
| Chauffage - Sanitaire - Climatisation |
| Solaire - Energies renouvelables      |
| Ventilation - Vmc                     |
| Le Pont - 73130 St-Colomban           |
| Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11  |

|                                     |
|-------------------------------------|
| VERNIER Frères                      |
| • Génie Civil                       |
| • Travaux en montagne               |
| • Montages et réparations           |
| remontées mécaniques                |
| Tél. 04 79 83 40 44                 |
| Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY |

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>Garage TARDY Serge</b>          |
| RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES    |
| MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE |
| St-ALBAN-DES-VILLARDS              |
| TÉL. 04 79 59 12 16                |

## FISCALITÉ

## TAXE PROFESSIONNELLE

**Après la réforme, la CCVG s'en sort bien**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe professionnelle (TP) est supprimée. Elle est remplacée par la contribution économique territoriale (CET) qui sera payée en deux fois par les entreprises (15 juin et 15 décembre). La CET est calculée en fonction de la cotisation foncière de l'entreprise (qui est assise sur les bases foncières de l'entreprise), et de la cotisation sur la valeur ajoutée (qui est basée sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise). Cette dernière part ne sera toutefois due que par les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 500 000 euros. Cette mesure s'applique dès 2010 pour les entreprises, mais elle entrera en vigueur pour les collectivités et leurs groupements seulement à partir de 2011, l'Etat s'étant engagé à maintenir leurs recettes en 2010, à l'euro près, avec l'attribution d'une compensation relais.

Pour que les élus puissent évaluer précisément les conséquences de la réforme, le ministère de l'économie et des finances a mis en ligne, début janvier, des simulations (calculs provisoires effectués avec les bases d'imposition 2008) portant sur chacune des collectivités et sur chacun des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Si cette réforme est sans effet sur le produit fiscal des communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines puisque ces communes ne prélevent pas la TP, elle aurait pu les « toucher » en modifiant le produit de la TP que touche la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Mais il n'en serait rien : la CCGV devrait toucher à peu près le même montant après la réforme (1,766 million d'euros) qu'avant la réforme (1,787 million d'euros). Il n'en serait pas de même pour d'autres EPCI de Maurienne. Par exemple, les recettes fiscales de la communauté de communes de La Norma vont passer de 2,611 à 1,105 million d'euros (- 58 %), celles de la communauté de communes Maurienne – Galibier de 2,140 à 1,563 million d'euros (- 27 %), et, plus près de nous, celles de la communauté de communes de l'Arvan de 0,975 à 0,854 million d'euros (- 12 %). Prises ensemble, les communes du canton de La Chambre y perdront environ 8 % (sept y gagnant, dont Saint-Etienne-de-Cuines, et quatre y perdant). De même, prises ensemble, les communes de l'Arvan-Villard y perdraient (- 11 %), les deux communes les plus touchées étant Saint-Jean-d'Arves (- 11 %) et surtout Saint-Sorlin-d'Arves (- 39 %).

## FAUNE

**Retour sur les vautours « villarins »**

Depuis un an de grands oiseaux planent sur nos montagnes. L'année dernière, un vautour certifiait avoir vu des vautours fauves « de passage » sur nos sommets... Ce printemps, du côté de Bramans, le gardien du refuge en a observé une quarantaine sur une carcasse ! En juillet et en août, nous les avons vu régulièrement sur les Fraîches, près des Argentières et dans la combe du Tépey. Puis, en octobre, dans la combe des Balmettes (Le Petit Villarin numéro 150, décembre 2009). En nombre, ils survolent la Planard de Comberousse et se nourrissent de carcasses de moutons pris par la neige.

Le vautour fauve est un oiseau charognard de la famille des Accipitridae. Comme la plupart des vautours gyps, son cou et sa tête sont dénudés ce qui lui permet de fouiller les carcasses sans se souiller les plumes. La poitrine et le ventre, de couleur fauve, contraste avec le dos et le croupion brun chamois. Les rémiges et les plumes de la queue courte et carrée sont brun foncé, brun noir. Certains oiseaux sont assez clairs. Leur poids moyen est de 8 kg et leur envergure maximale de 2,90 m. Ils vivent de 25 à 50 ans. Leur cri, perceptible à de nombreux kilomètres, permet d'avertir leurs congénères en cas de découverte d'une charogne.

Incapable de pratiquer le vol battu pendant longtemps, le vautour fauve est un oiseau planeur ; lourd et massif, il utilise les courants ascendants pour planer et peut parcourir des dizaines de kilomètres à la recherche de nourriture. Mi-août, nous avons pu observer, le matin, un vol de six vautours près du col de la Combe, dans les Argentières. Ils survolent les alpages à quelques dizaines de mètres, ce qui est assez impressionnant lorsqu'ils sont au-dessus de votre tête. L'après-midi, ils tournoyaient dans la combe du Tépey toujours à la recherche de nourriture.

De nos jours, suite à la raréfaction des grands animaux sauvages (bouquetins, chamois...), le vautour se nourrit d'animaux domestiques (moutons, chèvres, vaches...). Souvent les corbeaux viennent les premiers sur la charogne. Ce sont d'excellents indica-



F. PARET

teurs pour les vautours qui ne se risquent à approcher une proie que quand il n'y a plus de danger.

Les vautours vivent en groupe. Ils ont été vus régulièrement près des falaises des Fraîches (ou ils ont été photographiés) et de Bellard. Ils restent sur les hauteurs pour profiter des courants d'air ascendants comme l'aigle royal qui est aussi présent sur les crêtes villarines.

Entre novembre et janvier, les couples de vautours fauves se forment au sein de la colonie. Les oiseaux font de larges cercles par deux, au-dessus de la montagne, puis vont construire leur nid. La ponte de l'œuf unique d'une couvaison se produit en janvier ou février. Après une incubation de cinquante jours environ, l'œuf éclos et le jeune oisillon reste au nid pendant quatre mois. Il fera son premier vol entre le 15 juillet et le 15 août.

Victimes de leur mauvaise réputation, les populations de vautours ont régressé sur le pourtour méditerranéen. Grâce à des programmes de protection et de réintroduction (1990), les vautours ont reconquis certains territoires du sud de la France.

Depuis 2003 les vautours sont victimes de l'interdiction de charniers à ciel ouvert (directive européenne suite à l'affaire dite de la vache folle, toujours appliquée en Espagne) et sont en manque de nourriture. Une grosse colonie peut être observée dans les Pyrénées et dans les Grands Causses. Petit à petit ils conquièrent de nouveaux territoires (en 2007 deux cent vautours survolaient la Belgique). Il semblerait que deux colonies aient été observées dans les Alpes en 2006 et 2007 : une dans les Alpes du Sud et l'autre en Haute-Savoie. Mais, depuis, le vautour fauve conquiert de nouveau territoire.

On ne sait pas si ces oiseaux vont passer l'hiver sur les crêtes des Villards, ou bien s'ils vont partir pour revenir au printemps. Il suffira de les observer pour voir si la vallée des Villards fait partie de leurs nouvelles conquêtes territoriales...

Daniel Paret

**ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010**

Le nombre de voix obtenues par chaque liste (\*) aux élections régionales (14 et 21 mars 2010) est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés.

## ■ SAINT-ALBAN

• 1<sup>er</sup> tour (14 mars 2010)

I. : 181 ; V. : 98 (54,14 %) ; A. : 83 (45,86%)  
B. et N. : 5 ; E. : 93.

LO (Mme Nathalie Arthaud) : 2 (2,15 %) ; PS : (M. Jean-Jack Queyranne) : 33 (35,48 %) ; UMP (Mme Françoise Grossetête) : 15 (16,13 %) ; Les Verts (M. Philippe Meirieu) : 11 (11,83 %) ; FN (M. Bruno Gollnisch) : 14 (15,05 %) ; OS (M. Michel Dulac) : 2 (2,15 %) ; Front de Gauche (Mme Elisa Martin) : 7 (7,53 %) ; Modem (M. Azouz Bégag) : 3 (3,23 %) ; NPA : (Mme Myriam Combet) : 6 (6,45 %).

• 2<sup>e</sup> tour (21 mars 2010)

I. : 181 ; V. : 101 (55,80 %) ; A. : 80 (44,20 %) ; B. et N. : 4 ; E. : 97.

PS : (M. Jean-Jack Queyranne) : 61 (62,89 %) ; UMP (Mme Françoise Grossetête) : 20 (20,62 %) ; FN (M. Bruno Gollnisch) : 16 (16,49 %).

## ■ SAINT-COLOMBAN

• 1<sup>er</sup> tour (14 mars 2010)

I. : 320 ; V. : 127 (39,69 %) ; A. : 193 (60,31 %) ; B. et N. : 4 ; E. : 123.

LO (Mme Nathalie Arthaud) : 0 (0 %) ; PS : (M. Jean-Jack Queyranne) : 45 (36,59 %) ;

UMP (Mme Françoise Grossetête) : 41 (33,33 %) ; Les Verts (M. Philippe Meirieu) : 9 (7,32 %) ; FN (M. Bruno Gollnisch) : 17 (13,82 %) ; OS (M. Michel Dulac) : 1 (0,81 %) ; Front de Gauche (Mme Elisa Martin) : 8 (6,50 %) ; Modem (M. Azouz Bégag) : 0 (0 %) ; NPA : (Mme Myriam Combet) : 2 (1,63 %).

• 2<sup>e</sup> tour (21 mars 2010)

I. : 320 ; V. : 172 (53,75 %) ; A. : 148 (46,25 %) ; B. et N. : 5 ; E. : 143.

PS : (M. Jean-Jack Queyranne) : 70 (48,95 %) ; UMP (Mme Françoise Grossetête) : 59 (41,26 %) ; FN (M. Bruno Gollnisch) : 14 (9,79 %).

(\*) Abréviations utilisées : LO : Lutte ouvrière, soutenue par Arlette Laguiller (Mme Nathalie Arthaud) ; PS : Une région d'avance – le choix de Rhône-Alpes (M. Jean-Jack Queyranne) ; UMP : Aujourd'hui et demain, ensemble pour Rhône-Alpes (Mme Françoise Grossetête) ; Les Verts : Europe écologie Rhône-Alpes autrement et maintenant (M. Philippe Meirieu) ; FN : Front national pour Rhône-Alpes et nos provinces (M. B. Gollnisch) ; OS : Opération Spartacus (M. Michel Dulac) ; Front de gauche : Ensemble pour des régions à gauche, solidaires, écologistes et citoyennes présentée par le Front de gauche, Parti communiste, parti de Gauche, Gauche unitaire et alternatifs, M'PEP, PCOF (Mme Elisa Martin) ; Modem : Rhône-Alpes démocrate, conduite par Azouz Bégag, soutenue par F. Bayrou (M. Azouz Bégag) ; NPA : Anticapitalistes ! « Tout changer, rien lâcher ». Liste présentée par le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) et soutenu par Olivier Besancenot (LEXG) (Mme Myriam Combet).

Le Conseil constitutionnel a validé le principe d'une quatrième circonscription dans le département de la Savoie constituée principalement par des cantons de la ville de Chambéry. En 2012, la Savoie aura donc quatre députés au lieu de trois. La 3<sup>e</sup> circonscription (qui concerne les Villards, M. Bouvard, député) sera amputée de 3 cantons : Chambéry Sud, Chambéry Ouest et Cognin qui feront partie de la nouvelle circonscription.

**■ BRÈVES**

► **VIE PAROISSE.** Au cours du deuxième trimestre 2010, des messes seront célébrées à 10 h 30, le dimanche 11 avril et le dimanche 20 juin à Saint-Colomban, et le dimanche 2 mai à Saint-Alban. Les veillées pascales auront lieu le vendredi et le samedi saints à La Chambre et la messe de Pâques se déroulera à Saint-Etienne-de-Cuines le dimanche 4 avril, à 10 heures, au cours de laquelle auront lieu les premières communions. La messe célébrée à la chapelle de Beaurevers aura lieu le dimanche 9 mai à 10 h 30 ; celle de l'Ascension, le 13 mai à Saint-Avre, à 10 heures ; celle de Pentecôte, le 23 mai à 10 heures à Sainte-Marie-de-Cuines. Comme d'habitude, tous les samedis soir à 18 h 30 une messe a lieu à La Chambre (sauf le 5 juin) et tous les dimanches matin à 10 heures à Saint-Rémy-de-Maurienne. Une messe des familles aura lieu à La Chambre le 29 mai à 18 h 30. Des messes pourront avoir lieu en semaine à La Chambre (se reporter au tableau d'affichage en face de l'église). Enfin, des messes pourraient avoir lieu aux Villards dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux et grâce à la présence d'autres prêtres dans la vallée (se référer à l'affichage devant les églises de la vallée). – (C. Mayoux)

► **ÉCOLE.** La qualité des repas servis aux enfants de l'école des Villards ne seraient pas toujours satisfaisante (date dépassée car repas livrés à l'avance, etc.). Divers contacts ont été pris par la communauté de communes de la vallée des Villards pour trouver une solution. Celle-ci pourrait consister à demander à l'opérateur qui livre la cantine des écoles de Sainte-Marie-de-Cuines (association DECLICC) de livrer, dans cette commune et au même moment (11 h 45), une quinzaine de repas supplémentaires pour les écoliers villarins. Il suffirait ensuite que ces repas soient récupérés dans un caisson spécialisé par un employé intercommunal et livrés à l'école de Lachenal.

► **CHASSE.** Au 10 mars 2010, le bilan de la chasse à Saint-Colomban s'établissait ainsi : pour le chamois 24 adultes, 12 éterlous et 12 jeunes sur le massif de Belledonne ; 6 adultes et 1 éterlou sur la massif du Châtelard ; 4 adultes et 4 jeunes sur le secteur de la réserve. Pour le chevreuil : 11 en Belledonne et 4 au Châtelard. Enfin 10 cerfs ont été prélevés sur le Glandon. A noter qu'un chevreuil a été trouvé le 1<sup>er</sup> avril 2009 sur Belledonne, et un chamois mâle de 5 ans (en décomposition, cause indéterminée) trouvé sur Belledonne aussi. Pour les sangliers, 12 ont été tués de l'ouverture jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre (3 en réserve, le jour de la battue, 7 en Belledonne et 2 au Châtelard), et 3 (sur Belledonne) dans la seconde période de chasse. Pour le petit gibier, mais tous les carnets ne sont pas rentrés, on compte 6 bécasses, 2 perdrix, 1 canard, 12 faisans, 24 grives, 1 lièvre brun, 1 lièvre variable, 2 marmottes et 12 renards.

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**

**Logis de France, Qualité et Accueil**  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**Michel Laurot**

**SOLAIRE**  
Plomberie - Sanitaire  
Chauffage toutes énergies  
Cités Bozon - 73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél./Fax : 04 79 59 44 19 - Port. 06 86 89 83 49  
E-mail : michel.laurot@wanadoo.fr

**NAISSANCES**

- Le 3 mai 2009 à Aix-les-Bains, de **Jeanne**, fille de Christophe et Carine **Quézel-Ambrunaz**, et arrière-petite-fille de Henri (+) et Elise **Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne).
- Le 26 octobre 2009 à Grenoble, de **Gabrielle**, fille de Laurence **Tomasi** et Philippe **Couillens**, petite-fille de Colette et Georges **Tomasi**, et arrière-petite-fille de Adélaïde (+) **Sallier** (Les Roches).
- Le 20 décembre 2009 à Genève, de **Kâya**, fille de Nakul **Bouchardy** et Joanna **Shildnecht**, petite-fille de Philippe et Marie-Thérèse **Bouchardy**, et arrière-petite-fille de Charles (+) et Marguerite (+) **Lelong** (Les Roches).
- Le 28 décembre 2009 à Rochefort (Charente), de **Titouan**, fils de Jordane **Ségarra** et Julien **Ancelin**, petit-fils de Jacques **Ségarra** et Annick **Cancel Ducarre**, et arrière-petit-fils de Pierre **Ségarra** et Alice **Darves-Bornoz** (Le Frêne).
- Le 14 Janvier 2010 à Chambéry, de **Thomas**, fils de Anne-Sophie et Nicolas **Crépison**, petit-fils de Marie-Hélène et Alain **Delapierre** (La Perrière), et arrière-petit-fils de Andrée et François **Bonnet** (Les Ponts).
- Le 20 janvier 2010 à Saint-Denis, de **Amaël**, fils de Marion **Gauterin** et Denis **Schlepp**, petite-fille de Claude **Gauterin** (Le Bessay), et arrière-petit-fils de Gérard **Gauterin** et Mireille, née **Martin-Rosset** (Le Martinan).

**DISPARITIONS****Maurice Frasse, président, et Gilbert Laposse, trésorier, de l'Association des Villarins et des amis des Villards**

• Président de l'Association des Villarins et des amis des Villards, Maurice Frasse est mort le 4 janvier 2010 à Lyon. Sitôt élu président (1996), il avait précisé ses intentions : « *L'association a deux objectifs : l'un d'animation et de rencontre entre gens ayant la même foi et le même espoir dans la vallée des Villards, l'autre (...) l'environnement. Il faut en effet (...) trouver des solutions pour lutter contre cette avalanche verte (...) qui envahit tout, mais il faut également créer des emplois [pour] vivre et travailler au pays (...).* » (*Le Petit Villarin* numéro 97, septembre 1996). « *Animation* », « *rencontre* », « *environnement* », « *avalanche verte* », il n'aura cessé durant son mandat d'essayer de concrétiser ce programme.

Maurice Frasse est né le 2 juin 1931 à Lyon. Originaire de Lachenal, il est envoyé aux Villards au tout début de la Seconde Guerre mondiale. Là, élevé par ses grands-parents et ses oncles, il fréquente l'école du Chef-Lieu. A la fin de la guerre il retourne à Lyon. Après avoir suivi un enseignement technique, il rentre aux Compteurs Garnier, usine lyonnaise de construction électrique, et devient agent de maîtrise. En 1956, il est rappelé 6 mois en Algérie, à Gérville. Puis il travaille chez l'Atelier lyonnais d'emboutissage spécial (Aldès, entreprise traitant de ventilation, climatisation, etc.) où il prendra sa retraite au début des années quatre-vingt dix. Il accompagne alors, parfois, dans ses tournées, son épouse Gisèle, représentante commerciale, qui décèdera en 2003.

Parallèlement à ses activités professionnelles, et depuis le début des années soixante-dix, Maurice Frasse défend les droits des handicapés mentaux au sein de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei) du Rhône. Avec d'autres parents d'enfants handicapés, Maurice Frasse contribue notamment à développer à Azieu, près de Genas, une struc-

- Le 5 février 2010 à Salon-de-Provence, de **Eva**, fille de Pascaline **Girard** et Emmanuel **Sasso**, petite-fille de Maurice et Joëlle (+) **Girard** et de Chantal **Bordon-Biron** et Daniel **Sasso**, et arrière-petite-fille de Aimé (+) et Lili (+) **Girard** (La Pierre) et de Gilbert (+) et Huguette **Bordon-Biron** (La Pierre).
- Le 20 février 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Gabriela**, fille de Christophe **Guillot** et Véronica **Ramirez-Rojas** (Le Comberousse).
- Le 9 mars 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Stany**, fils de Patricia **Ravier** et Christel **Martin-Cocher** (Valmaure – Nantchenu).
- DÉCÈS**
- De Mme Andrée **Quézel-Crasaz** (Le Mollard), le 6 mai 2009 à Paris (85 ans). [Andrée **Quézel-Crasaz** séjournait périodiquement chez Jules et Aurélie **Darves-Blanc** qui l'accueillaient volontiers, lui permettant de retrouver ses racines paternelles. Journaliste de profession, elle était très attachée à Saint-Alban. Aussi prit-elle la plume, en 1991, à propos de la chapelle Saint-Joseph et Sainte-Anne du Bessay dont la construction remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et qui compait parmi les belles réalisations des Anciens de la paroisse. Profondément attristée par sa destruction et sa pâle reconstruction, sa « mise aux normes », très déçue par l'incompréhension dont elle fut l'objet de la part de certains, élus ou non, elle resta néanmoins fidèle à la
- De M. Marcel **Favre-Bonté** (Martinan), le 10 janvier 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne (81 ans). [D'un naturel avenant, toujours prêt à pousser la chansonnette, Marcel **Favre-Bonté**, retraité des ardoisières Girard, a été durant de longues années garde champêtre et fossoyeur à la commune de Saint-Colomban.]
- De M. Marcel **Darves** (L'Eglise), le 12 janvier 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne (90 ans).
- De M. Gilbert **Laposse** (Les Roches), le 22 janvier 2010 à Grenoble (81 ans). [Gilbert **Laposse** était trésorier de l'Association des amis des Villards (lire ci-dessous).]
- De M. Raymond **Cartier-Lange** (Premier-Villard), le 21 février 2010 à Montfrin (Gard) (85 ans).
- De M. Armand **Martin-Cocher** (Les Ponts), le 26 février 2010 à Thonon-les-Bains (86 ans).

**LE PETIT VILLARIN****PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0710 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

**SIEGE :**

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz (04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

**ABONNEMENTS ET DIFFUSION :**

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille (04-91-49-29-61)

**COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

**MAQUETTE ET IMPRIMERIE :**

Francis Duval (04-67-57-39-30)

**JF impression, Montpellier (04-67-27-34-11)****ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.****SOMMAIRE****NUMÉRO 151  
MARS 2010****PAGE 2 :**

- La saison hivernale : excellente fréquentation et bon enneigement.
- Petites annonces.

**PAGE 3 :**

- Office du tourisme.
- Festivillards : Adrien Frasse-Sombet en concert.

**PAGE 4 :**

- Ski : grand prix des Villards et la Sybelles-villarinche.
- Les rencontres du CCAS.

**PAGE 5 :**

- Nos courageux aïeux.
- Un Villarin choisit l'Algérie.

**PAGE 6 :**

- La diaspora villarinche à Lyon.
- Le Brésil, mes aïeux !

**PAGE 7 :**

- Vers l'Amérique du Sud.

**PAGES 8, 9 et 10 :**

- Histoire : Les biens communaux à jouissance héréditaire (fin).

**PAGE 10 :**

- L'AFP lance une extension.

**PAGE 11 :**

- La vie municipale à Saint-Alban.

**PAGES 11, 12, 13 et 14 :**

- Comptes rendus des réunions des conseils municipaux.

**PAGE 15 :**

- La TP après la réforme.

- Élections régionales : résultats.

- Retour sur les vautours « villarins ».

**PAGE 20 :**

- Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale :

**Le Petit Villarin**

21, rue Albert-Dubout

34130 Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

- par courriel :

**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.